

SOCIÉTÉ

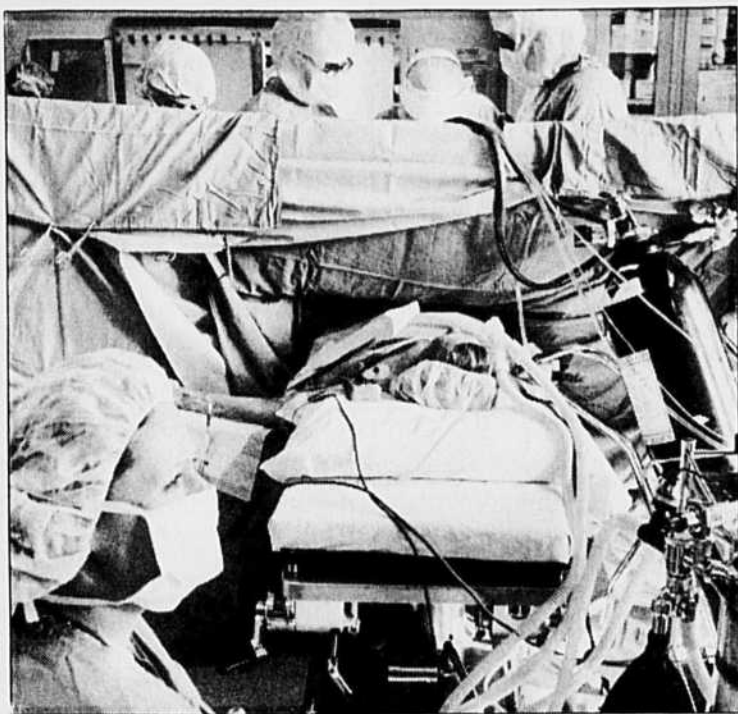


PHOTO JACQUES NADEAU

L'hôpital et la lutte aux illusions

Page B-1

L'heure de vérité sonne pour la Commission B.-C.

Vote aujourd'hui sur le rapport

Michel Venne

de notre bureau de Québec

L'HEURE est venue de tirer la ligne à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Aujourd'hui aura lieu le vote final sur le projet de rapport à être publié mardi prochain, et le public saura si les commissaires ont réussi à dégager un consensus entre eux ou s'ils se résignent à constater que c'est impossible.

Pour l'heure, les chances sont minces que le compromis concocté avec l'aide des coprésidents, MM. Michel Bélanger et Jean Campeau, durant le week-end réussisse. Le litige porte sur l'objet du référendum que voudrait recommander la majorité des commissaires, plus que sur la date.

D'ultimes tractations se poursuivaient toujours hier soir au plus haut niveau entre les deux partis et les autres commissaires par l'entremise du personnel du secrétariat de la Commission. Vers 20 h 00, rien n'était ficelé.

Les sept péquistes et les neuf commissaires non partisans identifiés au courant souverainiste tiennent à ce que cette consultation populaire, même si elle a lieu en 1992, porte nommément sur la souveraineté. Les neuf libéraux et les cinq commissaires non partisans identifiés au courant fédéraliste s'y refusent.

Les commissaires n'ont point discuté formellement, durant leur courte séance de travail à huis clos en matinée, du fond des recommandations sur lesquelles ils doivent se prononcer ce matin. Les coprésidents et leur personnel ont toutefois en main des propositions libérales, des propositions péquistes (dont la teneur est demeurée secrète jusqu'à présent) et tentent d'en tirer des éléments pour accoucher d'un compromis honorable.

On sait que la proposition libérale consiste notamment à faire en sorte qu'une loi soit adoptée par l'Assemblée nationale dès ce printemps engageant le gouvernement à tenir un référendum en 1992. Le ministre Gil Rémiard a précisé hier que ce référendum pourrait porter soit sur la souveraineté dans une structure confédérale, soit sur « des offres » qui pourraient venir entre-temps du Canada sur des formules de renouvellement du fédéralisme.

Aux yeux de certains péquistes, cette proposition va en deca de la proposition contenue dans le rapport Allaire, lequel établit au moins la liste des pouvoirs à récupérer d'Ottawa, alors que cette proposition parle d'offres, sans préciser sur quoi elles doivent porter, venant d'ailleurs.

Les commissaires issus du Parti québécois et les autres identifiés au

Voir page A-4: L'heure

Le Québec jugé premier pour l'apprentissage de la langue aux immigrants

Isabelle Paré

EN MATIÈRE de cours de langue à l'intention des immigrants, le Québec fait très bonne figure et décline à bien des égards l'Ontario, révèle un rapport du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Selon le Conseil, le Québec serait la province qui consacre le plus de temps à ses immigrants pour l'apprentissage de la langue officielle. D'un bout à l'autre du pays, la durée des cours de langue est d'ailleurs loin d'être uniforme. Le Québec y a consacré en moyenne 24,2 semaines

pour les femmes entre 86 et 89, comparativement à 16,4 semaines en Saskatchewan pour les immigrants masculins.

Le Québec dame aussi le pion à l'Ontario au niveau de la durée de la formation. La province ontarienne alloue grosso modo 102 jours d'apprentissage à la langue à ses nouveaux résidents, alors que les immigrants admis au programme de formation au Québec passent en moyenne 119 jours sur les bancs d'école.

Une des constatations importantes du rapport est que contrairement à

Voir page A-4: Le Québec

Québec gèle les salaires

Les syndicats en feront «payer le prix» au gouvernement

Michel Venne

de notre bureau de Québec

DANS LE BUT de régler un problème d'équilibre budgétaire, le gouvernement du Québec gèlera les salaires des 400 000 employés du secteur public durant 12 mois à compter du 1er janvier 1992, a annoncé hier le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson.

L'économie ainsi réalisée s'élèvera à 243 millions \$ pour l'année fiscale 1991-92 (qui prend fin le 31 mars 1992) et de 716 millions \$ l'année suivante pour une ponction totale ou un manque à gagner de 959 millions \$.

Cette décision, qui sera confirmée prochainement par la présentation d'un projet de loi à l'Assemblée nationale, a immédiatement soulevé l'ire des dirigeants syndicaux, de l'opposition péquiste et même de plusieurs députés libéraux d'arrière ban (voir autre texte ci-contre).

Les chefs des grandes centrales syndicales prédisent que le gouvernement de Robert Bourassa paiera «le prix politique» de «ce coup de force» aux prochaines élections, comme le Parti québécois avait perdu le pouvoir en 1985 après avoir réduit les salaires de 20 % dans le secteur public deux ans auparavant.

«Dans le contexte économique et budgétaire actuel, il serait irresponsable d'offrir des augmentations de salaire qui devraient être payées à crédit», a soutenu le ministre Johnson en conférence de presse. La baisse des revenus de l'État, due au ralentissement de l'économie, force le gouvernement à «prendre les moyens pour assurer l'équilibre entre le prix des services publics et la capacité de payer des Québécois», dit-il.

Le gouvernement fait face à une impasse budgétaire de 1,5 milliard \$, a fait valoir le ministre. Après avoir annoncé des transferts de dépenses aux municipalités et aux commissions scolaires, il lui restait à demander un effort financier aux salariés, dont la rémunération totale vaut pour la moitié du budget du Québec.

Voir page A-4: Québec



PHOTO CP

Le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, s'est entretenu avec son collègue de l'Éducation, Michel Pagé, hier, avant d'annoncer à ses vis-à-vis, les représentants syndicaux, qu'il gèlait les salaires de la fonction publique.

Un gel qui fait bouillir des députés libéraux

QUÉBEC (M.V.) — Des députés libéraux en colère ont fustigé hier le ministre Daniel Johnson pour avoir annoncé sans les consulter le gel des salaires des employés du secteur public pour 1992. Tandis que l'opposition du Parti québécois, tout en estimant que le gouvernement avait tort, réserve des commentaires plus élaborés pour aujourd'hui.

«Ça frise l'indécence politique», a déclaré le député libéral de Saguenay, M. Ghislain Maltais, qui reproche au ministre d'avoir annoncé une décision lourde de conséquences

sans avoir pris la peine d'en discuter avec les députés de son propre parti.

Une réunion des députés ministériels était prévue hier soir. M. Maltais se promettait d'y faire entendre sa voix haut et fort. Certains de ses collègues envisagent même la possibilité de voter contre la loi que déposera le ministre Johnson pour formaliser ses intentions.

«Au nombre de députés qu'on est, il me semble qu'on doit être en mesure de donner certains critères, certains paramètres, dit-il. Il n'y a pas juste les officiers du Conseil du Tré-

sor qui possèdent la vérité.»

M. Maltais, comme d'autres de ses collègues de la région de Québec principalement, auraient souhaité que ce gel, s'il est nécessaire, soit modulé selon les niveaux de salaire des employés. «Geler les économies d'une personne c'est pas pire, dit-il. Geler l'épicerie d'une personne, c'est grave.»

Son collègue de Louis-Hébert (région de Québec), M. Réjean Doyon, soutient que le président du Conseil du Trésor aurait dû faire preuve «de

Voir page A-4: Un gel

La récession en 90 a durement frappé la Caisse de dépôt

Robert Dutrisac

LA CAISSE de dépôt et placement du Québec n'a pas été épargnée par la récession en 1990, réalisant son pire rendement depuis 1981, soit un famélique 0,5 % par rapport à 16,9 % l'année précédente.

La direction de la Caisse, qui rendait public son rapport annuel, s'est toutefois félicitée de ce rendement car elle battait, une fois de plus, la plupart des indices dans son domaine, l'aune à laquelle la Caisse juge de sa performance.

Le président et chef de la direction de la Caisse, M. Jean-Claude Delorme, a souligné que «la conjoncture de l'année 90 a été particulièrement difficile». Mais il a appelé que «c'est sur la durée d'un cycle économique financier complet» qu'on doit mesurer la performance de la Caisse. Ainsi, depuis 1982, l'institution financière, dont l'actif dépasse aujourd'hui 35 milliards \$, affiche un rendement moyen de 14,1 % par année, soit 9,2 % une fois retranchée l'inflation.

M. Delorme a été amené à com-

Voir page A-4: La récession

L'armée yougoslave affirme sa neutralité

BELGRADE (Reuter) — L'armée yougoslave a affirmé, hier, qu'elle ne laisserait pas le pays sombrer dans la guerre civile, mais s'est engagée à s'abstenir de toute ingérence dans les discussions politiques sur l'avenir de la fédération.

«L'armée yougoslave ne permettra en aucun cas les conflits armés inter-ethniques et la guerre civile en Yougoslavie», souligne le Commandement suprême des forces armées dans une déclaration.

«L'armée du peuple yougoslave, comme dans le passé, ne s'ingérera

pas dans les discussions politiques sur l'avenir du pays», ajoute-t-elle.

De nombreux Yougoslaves craignent que l'armée n'intervienne après le rejet, la semaine dernière par le présidence collégiale, de sa proposition d'imposer l'état d'urgence pour rétablir l'ordre en Serbie, où des manifestations anticomunistes ont fait deux morts.

À la suite de ce rejet, le président Borisav Jovic, communiste serbe favorable à la proposition de l'armée, a démissionné.

Voir page A-4: L'armée



PHOTO CP

Le retour au pays

Une formation de neuf chasseurs CF-18 et d'un avion ravitailleur KC-135 a survolé hier le Parlement fédéral pour ensuite se poser à l'aéroport militaire d'Ottawa. Quelque 300 militaires canadiens revenaient du golfe Persique. Plusieurs centaines de personnes, dont le gouverneur général Ray Hnatyshyn et le premier ministre Brian Mulroney, ont accueilli les soldats avec émotion. Les derniers CF-18 encore au Qatar devraient quitter cet émirat dans quelques jours alors que les trois navires canadiens patrouillant dans le Golfe reviendront au Canada d'ici la fin mai.

Un mort-né de 73 ans

Page B-5

TABLE-RONDE

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Salle H-110 - rez-de-chaussée
1455, rue Maisonneuve Ouest
(Métro Guy)

Dimanche, 24 mars 1991
De 12:30 hrs à 17 hrs

PAIX ET SÉCURITÉ AU MOYEN-ORIENT

PANELISTES

Jean-Claude Leclerc, journaliste
Francine Pelletier, journaliste
Prof. John P. Humphrey, O.C., O.Q., ancien directeur des Droits de l'Homme à l'ONU
Dr Clovis Maksoud, ancien ambassadeur de la Ligue arabe à l'ONU
Warren Allmand, président international — Parlementaires pour la Sécurité globale
Naim Katten, écrivain
Bill Ram, économiste

RÉPONDANTS/RÉPONDANTES

Louise Harel, députée — Assemblée nationale du Québec
Rashad Antonius, président — Centre d'études arabes pour le développement
Matthias Rioux, journaliste et animateur
Prof. Marc Solomon, historien américain
Prof. Georges Lebel, avocat et professeur en droit
Sœur Leyla Raphaël, vice-présidente — Conférence mondiale des religions pour la paix

Organisée par le Conseil québécois de la paix
pour informations, appelez
(514) 356-8888 (poste 2910)

Le PQ prépare une foule d'amendements à la réforme Côté

QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois n'a pas l'intention de mener une opposition systématique au projet de loi 120 sur la réforme de la santé et des services sociaux, mais il présentera une foule de propositions d'amendements en vue de le rendre plus acceptable dans son esprit.

Il fera tout en son pouvoir, en particulier, pour amener le gouvernement à abandonner son idée d'imposer un « ticket modérateur » de cinq dollars pour une visite médicale et surtout l'impôt-services « dont la manifestation la plus odieuse est certes celui pour les personnes handicapées ».

C'est ce qu'a indiqué hier le député de Rouyn-Noranda Rémy Trudel à l'ouverture de l'examen des 494 articles du projet de loi qui résulte de la

réforme du secteur de la santé et des services sociaux proposée par le ministre Marc-Yvan Côté le 7 décembre dernier.

M. Trudel a confié qu'il s'opposera jusqu'à la fin à ce qu'il appelle « l'effritement des principes d'universalité et de gratuité » contenu dans le projet de loi, selon lui.

C'est une des raisons pour lesquelles, notamment, l'opposition péquiste a voté contre l'adoption du principe de cette législation (la deuxième lecture) le 21 décembre.

De son côté, le ministre aurait également en réserve une centaine d'amendements à soumettre en cette commission parlementaire de sorte qu'il ne faut pas prévoir l'adoption de cet important projet de loi avant l'a-

journalisme estival, vers le 22 juin... à moins du recours à la guillotine.

Essentiellement, la critique de l'opposition souhaite fermement la tenue d'audiences particulières pendant trois jours où les principaux intéressés pourraient faire valoir publiquement leurs points de vue.

M. Trudel a dénoncé les consultations en privé qu'a menées le ministre depuis janvier auprès d'intervenants du secteur de la santé.

Le député a expliqué que les enjeux sont tellement importants et impliquent à un point tel les intérêts des usagers qu'il vaut la peine de tenir « trois petites journées de consultations publiques qui ne compromettent en rien le calendrier d'entrée en vigueur de sa réforme ».

D'autres questions, apparaissant de premier ordre aux yeux du député Trudel, seront soulevées en commission parlementaire : la régionalisation des services de la santé, le sort réservé aux jeunes médecins qui seraient obligés d'aller pratiquer en régions éloignées (« il faut établir des mécanismes pour s'assurer qu'un jeune médecin ne soit pas confiné à vie dans une région »), la répartition des effectifs médicaux, une participation du corps médical à l'élaboration des divers plans d'organisation et d'effectifs.

La mission des établissements de soins de santé et de services sociaux inquiète également l'opposition qui se demande, entre autres, de quelle manière les CLSC (centres locaux de services communautaires) pourront

assurer leur nouvelle vocation de « porte d'entrée » de la réforme s'ils ne disposent pas de fonds nécessaires.

« En tout état de cause, a dit le député Trudel, peu importe les solutions que privilégiera le législateur, une chose demeure certaine : le discours agressif à l'endroit des médecins doit cesser. Ils sont la pierre d'assise de la réforme.

« Une fois le projet de loi adopté, les usagers continueront à requérir des soins et il importe de préserver la motivation du corps médical. On ne saurait construire un système sans son apport et un minimum d'appuis. Inutile de répéter l'expérience de Louis-H.-Lafontaine », a ajouté le porte-parole du PQ.

Les droits de la personne: Max Yalden voit rouge

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Dans son rapport annuel, le président de la Commission canadienne des droits de la personne, Max Yalden, s'en est pris à ceux qui ont lapidé des Mohawks sans défense, mais n'a soufflé mot de la mort du caporal Lemay ou du sacage des maisons d'Oka.

M. Yalden a affirmé qu'en 1990 l'optimisme avait fait place à la consternation en fait de droits de la personne. Il a rappelé le piétinement du drapeau du Québec, l'affichage d'emblèmes du Ku Klux Klan ou la fomentation de la haine contre les Juifs.

Dans son rapport de 106 pages, il a fait une large place à la question autochtone, affirmant que la situation des autochtones d'un bout à l'autre du pays constituait « la question primordiale des droits de la personne au Canada ».

Il a ajouté que la crise d'Oka avait constitué l'événement crucial de 1990. Il a affirmé que ces événements avaient éclairé d'une manière brutale la scène des droits de la personne au Canada.

Il s'en est pris à quelques reprises à ceux qui ont attaqué à coups de pierres des Mohawks qui fuyaient la réserve de Kahnawake.

« C'est l'image des Mohawks sans arme, à qui on a lancé des pierres, l'été dernier, qui a peut-être été le signe le plus inquiétant de la barbarie prête à surgir dans cette société qui se targue d'être civilisée », a-t-il écrit.

M. Yalden n'a pas parlé du caporal Lemay, mort lors de l'assaut de la Sûreté du Québec contre les barricades à Kanesatake au mois de juillet, des familles qui ont dû quitter Oka pendant plusieurs semaines, des demeures qui ont été saccagées pendant le siège et de la fermeture du pont Mercier à toute circulation, obligeant les résidents de la région à faire d'importants détours pour se rendre au boulot.

M. Yalden s'est opposé à tout recours à la violence, mais il a écrit que « s'il se peut qu'un affrontement aussi tendu et violent ait un effet positif, ce serait que l'attention accordée aux affaires autochtones a probablement aidé les Canadiens à saisir l'importance du problème ».

Il a affirmé que le caractère tragique des conditions de vie des autochtones, ainsi que l'exaspération et le ressentiment qui en découlaient, était le résultat de générations d'incompréhension, de lacunes flagrantes et de lois désuètes.

« Les événements survenus au Québec l'été dernier nous ont fait redécouvrir une vérité toute simple, a-t-il déclaré en conférence de presse. C'est à nos risques et périls que nous ignorons ces problèmes. »

Il a réitéré la nécessité de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales et d'établir dès maintenant de nouveaux rapports entre autochtones et non-autochtones.

Dans son rapport, M. Yalden a également abordé la question des personnes handicapées, des femmes et des membres des minorités visibles. Il a affirmé qu'en 1990 les progrès en ces domaines avaient été inégaux et, à certains égards, décevants.

Il a affirmé que les changements concrets concernant le traitement des personnes handicapées se faisaient attendre, en dépit des engagements du gouvernement.

Il a fait remarquer que l'écart salarial entre les hommes et les femmes n'avait que très peu rétréci au cours des vingt dernières années, et que bon nombre de femmes étaient toujours cantonnées dans des ghettos d'emplois féminins peu rémunérateurs.

Il a ajouté que la commission recevait de nombreuses plaintes de discrimination fondée sur la race, l'origine ou la couleur.

« Je ne pense pas que les Canadiens soient racistes, mais nous ne sommes pas immunisés », a déclaré M. Yalden.

Il a toutefois fait remarquer que des progrès avaient été accomplis en 1990, notamment grâce à des décisions marquantes de la Cour suprême du Canada au chapitre des droits des autochtones, de la propagation haineuse et de l'obligation de tenir compte des besoins religieux.

AFFAIRES SOCIALES

Manque de logis sociaux

(PC) — Les coupures successives dans le domaine de l'habitation ont entraîné pour le Québec la perte de 10 000 logements sociaux depuis 1989. C'est ce que soutient le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), qui proteste contre ces compressions de budget qui touchent les plus démunis de la société. M. François Saillant, porte-parole du FRAPRU, s'en est pris hier à Montréal non seulement aux récentes coupures d'Ottawa, mais aussi à l'inaction du ministre des Affaires municipales Claude Ryan. Le ministre québécois devrait « se tenir debout face à Ottawa » et élaborer enfin « une véritable politique nationale d'habitation » plutôt que d'accepter bêtement les coupures de budget d'Ottawa, proteste M. Saillant. Selon l'évaluation faite par le FRAPRU, en coupant 411 millions \$ en cinq ans dans les nouveaux engagements en matière d'habitation, Ottawa se trouve à causer la perte de 10 000 logements sociaux au Québec, dont 3000 à Montréal.

Un appui aux jeunes scientifiques

LE CIUB des petits débrouillards lance un programme de parrainage qualifié d'« unique au monde » en associant des jeunes de 12 à 15 ans à des étudiants et chercheurs de toutes les universités québécoises. Pour encourager le développement de l'esprit scientifique, des jeunes de 12 à 15 ans qui en feront la demande au Club pourront être jumelés à des étudiants ou des chercheurs, qui agiront comme parrains avec eux en entretenant une correspondance et en les encourageant de leurs conseils. Il s'agit en fait d'appuyer les jeunes dans leurs projets sur le modèle des instructeurs sportifs. Cette idée avait d'abord été développée l'année dernière comme projet-pilote auprès de l'École Polytechnique de Montréal et, devant le succès de l'entreprise, le Club, appuyé par la compagnie Alcan, étend maintenant le projet à l'ensemble des universités québécoises.

Paralysée par les retards environnementaux, Bacon agite le spectre du manque d'électricité

Norman Dellisle
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les retards dans l'aménagement des gros projets hydro-électriques pourront forcer le Québec à se tourner vers des solutions extrêmes, y compris l'achat d'électricité auprès de Clyde Wells, a admis hier le ministre québécois de l'Énergie Lise Bacon.

Interrogée à sa sortie de l'Assemblée nationale, Mme Bacon a évoqué sur un ton dépité la possibilité que le Québec doive acheter de l'électricité de Terre-Neuve ou doive se tourner vers le gaz naturel.

« J'en suis presque à invoquer saint Jude », a-t-elle dit. Dans l'hagiographie chrétienne, saint Jude est le patron des causes désespérées.

Mme Bacon a rappelé que les travaux du projet Grande-Baleine (Baie James) devaient commencer dans les premiers mois de 1991. Non seulement ils n'ont pas encore été entrepris, mais on ne sait même pas

quand on pourra commencer à les exécuter, notamment parce que les autorisations n'ont pas été obtenues de la part du ministère de l'Environnement.

« Je suis très inquiète des retards », a dit Mme Bacon, soulignant que l'échéancier des travaux prévoyait leur fin en 1998.

Cette date ne pourra pas être respectée « à moins d'y investir des centaines de millions additionnels », a dit le ministre de l'Énergie.

Elle a dénoncé « les tergiversations entre les deux ministres de l'Environnement, qui font que les routes d'accès (au site des travaux) ne sont même pas entreprises ».

Le différend qui oppose Ottawa et Québec pour l'émission des autorisations en matière d'environnement bloque les travaux. On n'a pas encore nommé la personne qui doit présider les audiences publiques. De plus, les communautés autochtones situées sur le territoire des travaux s'objectent toujours à ce qu'on les entretienne sans entente préalable avec

elles.

Mme Bacon, qui se dit « sur la même longueur d'onde » à ce sujet que le président d'Hydro-Québec Richard Drouin, a rappelé que les retards feront en sorte que, dès 1998, les Québécois manqueront d'électricité.

Pas seulement l'électricité destinée à l'exportation vers les États-Unis, mais l'électricité même requise au Québec pour les besoins des Québécois et des industries qu'on cherche à attirer, a précisé le ministre.

« Il faudra se retourner vers des alternatives pas toujours souhaitables », a-t-elle dit.

Parmi ces alternatives, elle en a précisé deux, soit l'achat de courant produit à Terre-Neuve dans le projet Lower Churchill Falls, ou encore de l'énergie produite à partir du gaz naturel.

Plus tôt en matinée, le président Richard Drouin, d'Hydro-Québec, avait même évoqué la possibilité de devoir recourir à des centrales au

gaz, plus polluantes.

Outre les retards à Grande-Baleine, Mme Bacon a également évoqué les retards dans l'aménagement des rivières Broadback, Nottaway et Rupert, à mi-chemin entre l'Abitibi et la Baie James.

« Je ne sais plus à quel saint me vouer. C'est rendu à un point critique et je suis à court d'arguments », a conclu le ministre.

L'urgence de la situation force d'ailleurs Mme Bacon à poursuivre les discussions avec Terre-Neuve, une province avec laquelle le Québec a un virulent contentieux à la suite d'un contrat signé en 1966.

Quant au ministre de l'Environnement Pierre Paradis, il a blâmé à mots couverts le gouvernement fédéral pour les retards.

« C'est la faute au manque de collaboration de certains hauts fonctionnaires au ministère fédéral de l'Environnement, qui n'ont pas le sens de l'urgence face à ces projets », a dit M. Paradis.

« Québec a pelleté le problème des plaines inondables aux municipalités », soutient le maire de Boisbriand

Louis-Gilles Francoeur

LE GOUVERNEMENT québécois devrait légiférer et protéger par règlement les zones inondables importantes pour la survie des espèces aquatiques et animales.

Et Boisbriand, dans un tel contexte, n'aurait aucune difficulté à vivre et respecter des règles aussi claires, a déclaré hier au DEVOIR, le maire de Boisbriand, M. Michel Gagné. Ce dernier voulait faire le point sur le dossier de la plaine inondable ainsi que sur les transactions immobilières de son fils et de son associé que rapportait récemment notre quotidien.

Invité à dire pourquoi Boisbriand a émis des permis à certains projets et parrainé d'autres en plaine inondable malgré la protection accordée à ces milieux par le schéma d'aménagement régional et le zonage de sa ville, le maire a implicitement re-

connu qu'il aurait pu agir autrement et opter pour une contestation juridique de ces règles plutôt que d'en faire fi et passer à l'action.

« Mais, a dit M. Gagné, le système mis en place n'a pas permis à une ville comme la nôtre de balancer équitablement le développement et la protection des parties sensibles de la rive. Nous avons tout fait pour protéger nos rives. Le gouvernement a refusé tous nos arguments pour modifier les règlements de zonage même si nous pouvions démontrer que nous ne menaçons pas l'environnement. Nous avons voulu être cohérents avec nous-mêmes, avec les dépenses que nous avions effectuées pour planifier notre développement dans ce domaine. En réalité, le gouvernement a pelleté le problème des zones inondables aux municipalités, sachant très bien qu'elles devront, elles, indemniser, le cas échéant, les réclamants à sa place. »

Le maire Gagné estime qu'en pro-

tégeant les zones inondables via les schémas d'aménagement plutôt qu'en adoptant un règlement provincial clair et sans ambiguïté, « Québec a aussi reporté l'odieux des refus adressés aux promoteurs à ses municipalités ». Lors d'un promoteur remblaie, dit-il, la MRC doit émettre des avis d'infraction et il appartient à la ville, en séance du conseil, d'adopter une résolution pour envoyer les prévenus à leur procès en cour municipale. « C'est nous qui portons l'odieux de l'affaire pour défendre un bien que l'on dit d'intérêt national ».

Les gens se font des illusions, ajoute le maire de Boisbriand, sur la valeur de l'actuelle protection juridique des plaines inondables, car les juges municipaux ne peuvent pas ordonner la remise des lieux dans leur état naturel — ce que pourrait faire un règlement provincial sous l'empire de la Loi de l'environnement — et ils se contentent généralement d'une amende de 50 \$...

M. Gagné a aussi fait, hier soir, une déclaration lors de la séance du conseil municipal pour de la légalité de tous ces gestes dans les dossiers Famega et de la rue Gilles.

Comme père, dit-il, il ne pouvait empêcher son fils d'acheter avec un partenaire un terrain vacant de la rue Gilles, situé en zone inondable. Il lui a même conseillé de l'acheter, une fois mis au courant, car la mise pouvait facilement quadrupler, a-t-il dit. En réalité, le terrain acheté 13 500 \$ a été revendu 142 000 \$ deux ans plus tard. Le maire précise qu'il n'a fait dans ce dossier aucune transaction avec qui ce soit et qu'il n'a touché aucun bénéfice personnel dans l'affaire.

Si Boisbriand a exigé qu'on achète le terrain qui appartenait à son fils pour vendre le sien au promoteur Chamberland, c'est que Boisbriand a pour politique de ne vendre ses terrains qu'aux seuls riverains, a dit le maire.

LE DEVOIR rapportait récemment qu'après l'achat de ce terrain, la ville de Boisbriand a entrepris de faire prolonger la rue Gilles grâce à un règlement d'emprunt et qu'elle a ensuite émis des permis de construction malgré les dispositions de son zonage sur la plaine inondable. C'est par la suite que le terrain fut revendu avec un profit substantiel.

Quant au terrain acheté par son associé, M. Jean-Guy Gagnon, de la ville de Boisbriand — terrain qui fut revendu l'année suivante à la compagnie Famega, propriété des deux hommes — le maire de Boisbriand soutient que son associé est libre de faire ce qu'il veut dans la vie et que s'il achète un terrain, c'est son affaire, pas la sienne. Famega, leur compagnie commune, l'a acheté l'année suivante, précise le maire Gagné, parce que son associé avait changé d'avis et préférait s'en départir, ce qui est son droit.

« À aucun moment, affirme le maire de Boisbriand, j'en ai eu d'intérêts directs ou indirects dans cette transaction ».

Les ministères des Affaires municipales et de l'Environnement ont tous deux ouvert des enquêtes sur ces deux affaires. Celle portant sur les terrains achetés par Famega a commencé au début de l'année 1991.

Information

Ville de Montréal

Assemblées publiques des commissions permanentes du Conseil de la Ville de Montréal

Commission permanente de la culture et du développement communautaire

Les jeudi 4 et lundi 15 avril, à 19 h, avec ajournement, si nécessaire, le mardi 16 avril, à 14 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est (Métro : Champ-de-Mars).

Objet : Étude publique des projets de règlements suivants : 1- Règlement sur les établissements exploitant l'érotisme 2- Règlement modifiant le règlement sur l'étalage des imprimés érotiques

Le premier projet de règlement propose :

- d'interdire d'exposer toute image qui représente le corps humain à l'extérieur ou dans un endroit visible de l'extérieur de tout établissement exploitant l'érotisme;

- d'accorder au propriétaire ou à l'exploitant d'un établissement qui exploite l'érotisme un délai de 90 jours pour procéder à l'enlèvement de toute image qui représente le corps humain installée avant l'entrée en vigueur du règlement;

- d'accorder à la Ville le pouvoir, après avoir donné un avis de 30 jours au propriétaire et à l'exploitant, de procéder, aux frais de ces derniers, à l'enlèvement de toute image qui représente le corps humain ou de toute image déjà en place lors de l'entrée en vigueur du règlement et dont le propriétaire ou l'exploitant a fait défaut de procéder à l'enlèvement dans les 90 jours de cette entrée en vigueur;

- d'obliger le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement qui exploite l'érotisme à aménager cet établissement de façon telle qu'un objet érotique, un imprimé, un film, une cassette vidéo ou un spectacle érotique, un "peep-show" ainsi que les biens et les services fournis par une personne dénudée ne soient accessibles qu'aux personnes admises à l'intérieur de l'établissement et ne soient visibles que de l'intérieur de cet établissement;

- d'obliger le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement qui exploite l'érotisme à refuser d'y admettre une personne mineure ou d'en tolérer la présence. À cette fin, il pourra exiger de toute personne une preuve qu'elle est majeure.

Le second projet de règlement propose :

- de remplacer le titre du règlement sur l'étalage des imprimés érotiques par «Règlement sur l'étalage des imprimés et des objets érotiques»;
- d'incorporer la définition des termes «objet érotique»;
- de régir l'exposition des objets érotiques;
- de charger le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement de veiller à l'application du règlement dans son établissement.

Les deux projets de règlements prévoient, au cas de contravention, des amendes pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique et jusqu'à 2 000 \$ s'il s'agit d'une corporation.

L'assemblée publique du 4 avril a d'abord pour objectif de présenter les deux projets de règlements et de permettre au public de poser des questions et déposer leurs premiers commentaires et suggestions. Cette période d'interventions du public se poursuivra les 15 et 16 avril avant de fixer l'assemblée publique de délibérations et d'adoption du rapport de la Commission prévue le 29 avril prochain, à 19 h, à la salle du Conseil.

La documentation relative à ces deux projets de règlements incluant les notes explicatives est disponible auprès des bureaux Accès Montréal ainsi qu'au bureau de la Division des commissions et comités du Conseil.

Toute correspondance, incluant le dépôt de mémoires, et toute autre intervention à ce sujet, doit être adressée à la Division des commissions et des comités du Conseil au 85, rue Notre-Dame Est, pièce R-200, H2Y 1B5.

Renseignements : 872-3770

Le 20 mars 1991

Le greffier de la Ville, Léon Laberge

Les coupures à Radio-Canada seraient un facteur d'assimilation des Acadiens

d'après la Presse Canadienne

HULL — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a dénoncé hier devant le CRTC les coupures de services effectuées à Radio-Canada, y voyant un facteur d'assimilation des Acadiens et une atteinte grave à la politique fédérale de bilinguisme officiel.

« Trop, c'est trop », s'est exclamé devant le conseil le ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, M. Roland Beaulieu, qui a demandé au CRTC d'intervenir vigoureusement auprès de Radio-Canada et du gouvernement fédéral pour « redresser une situation injuste qui laisse les Acadiens démunis face à la menace de l'assimilation et qui met en péril leur existence même ».

Un peu plus tard, le commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, venait à son tour sonner l'alarme et appuyer les propos de M. Beaulieu. Il pense que les francopho-

nes hors Québec seront les premiers à souffrir des coupures. Des coupures qui auront, selon lui, « un effet débilisant sur la vitalité » des minorités francophones et qui constituent « une atteinte sérieuse à l'un des éléments essentiels de l'identité canadienne, celui de notre dualité linguistique ».

Le CTRC tient des audiences jusqu'à la semaine prochaine pour étudier les coupures de 108 millions \$ qui ont entraîné en décembre dernier la fermeture de stations régionales, la réduction des services à la société d'État et la suppression de 1100 emplois. Au Nouveau-Brunswick, c'est CBAFT de Moncton, la seule station francophone de l'Atlantique, et sa production d'émissions locales qui ont été écopées.

Selon M. Beaulieu, les coupures chez Radio-Canada font en sorte maintenant que les régions sont devenues de simples spectateurs des grands centres. »

Keith Spicer se résout à aller défendre son budget devant des députés fédéraux

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE PRÉSIDENT du Forum des citoyens Keith Spicer s'est résolu à aller expliquer de vive voix son budget de près de 30 millions \$ de son groupe à un comité de députés, une démarche que le premier ministre juge pourtant « anormale ».

En début d'après-midi hier, Keith Spicer a confirmé au comité parlementaire de la consommation, des corporations et de l'administration gouvernementale qu'il s'y présenterait demain, se rendant ainsi aux désirs des trois partis, en particulier des libéraux fédéraux qui avaient même avancé l'hypothèse d'avoir recours à un sub poena pour convoquer le président du Forum des citoyens. À l'origine, ce dernier avait en effet indiqué que son horaire ne lui permettrait pas de se présenter au co-

mité.

Juste avant que Keith Spicer ne communique sa décision de témoigner au comité, le premier ministre lui avait publiquement déconseillé de se prêter à un tel exercice, le qualifiant d'anormal.

« Si quelqu'un nous avait convoqués pour faire enquête sur nos dépenses à mi-mandat, a soutenu Brian Mulroney en rappelant son mandat à la commission Cliche, vous auriez eu une réaction très vive de ma part et celles de M. Cliche et Chevrete. »

« De deux choses l'une, a poursuivi le premier ministre, soit que vous nommiez une commission d'enquête et, à ce moment-là, vous lui accordez l'indépendance et lui faites confiance pour gérer sa boîte, ou bien vous ne le faites pas du tout. »

Par la même occasion, Brian Mulroney accusait le Bloc québécois de vouloir saboter la Commission Spi-

cer et le Parti libéral de faire son jeu en réclamant avec autant de vigueur de questionner son président. Le Bloc, soutient le premier ministre, en a contre les objectifs de réconciliation nationale du groupe Spicer.

La comparution de Keith Spicer laisse entrevoir un nouveau duel entre les députés du Bloc et ceux du gouvernement. Seules les questions d'administration publique seront autorisées, a déjà prévenu le président du comité, le conservateur Jean Charest, selon qui il ne serait pas approprié d'entreprendre un débat de fond sur les travaux du Forum.

« Nous sommes seulement en droit de poser des questions à M. Spicer et à ses administrateurs sur les dépenses du groupe, précise-t-il. Il y a une démarcation qu'il faut respecter. »

En attendant, l'annonce de la comparution de Keith Spicer a semblé combler de satisfaction l'opposition.

« Ce n'est pas la première fois qu'il change d'idée, c'est une espèce de girouette, mais on est content de le voir », commente pour le Bloc le député de Shefford Jean Lapierre. Quant aux libéraux, ils estiment que le portrait ne sera pas complet tant que Robert Normand, le commissaire qui a mis le feu aux poudres en laissant entendre que son groupe a dilapidé les fonds publics, ne viendra pas à son tour jeter un peu de lumière sur ses affirmations.

Hier soir, l'administrateur en chef de la Commission a fait pour le comité un survol des dépenses engagées jusqu'à maintenant par le Forum. Parmi les plus importantes, il y a la mise en place d'un réseau téléphonique, maintenant coupé de moitié, et la télédiffusion de discussions de groupe, concept que le groupe a désormais réduit à sa plus simple expression.

Les exigences du caucus libéral de Laval hérissent les ingénieurs de l'État

Louis-Gilles Francoeur

FAISANT momentanément trêve dans leur série noire sur l'environnement, les ingénieurs gouvernementaux du Québec ont qualifié hier « d'ingérence politique inacceptable » dans le processus d'évaluation environnementale de l'autoroute 25 la sortie intempestive du caucus libéral de Laval, dont fait partie la ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon.

Pour le vice-président de l'Association professionnelle des ingénieurs gouvernementaux, M. Richard Latraverse, « dans l'ancien temps », c'est-à-dire avant l'adoption des lois environnementales, on aurait pu s'offusquer qu'un ministre impose à un promoteur, public ou

privé, une évaluation des conséquences environnementales globales de ses projets. Ce n'est plus le cas, dit-il, et « la Loi de l'environnement doit être respectée et les études d'impacts sur le projet de prolongement de l'autoroute 25 doivent se faire normalement ».

Ce « normalement » sera d'ailleurs suivi de près par les ingénieurs qui font remarquer que les directives environnementales sur tous les projets sont élaborées par des spécialistes en fonction des exigences de la loi et de la réglementation et qu'il ne s'agit en aucune façon d'un exercice discrétionnaire ministériel. D'autre part, ajoutent-ils, l'évaluation de ces projets doit se poursuivre en toute indépendance par la fonction publique en fonction des règles établies pour tout le monde, ministère des Transports et promoteurs lavallois compris, et être par la suite soumis à l'expertise du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sans intervention politique de quiconque.

Les ingénieurs, qui disent se porter à la défense de la loi et non du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, estiment que le projet d'autoroute 25 aura d'importantes conséquences pour la région métropolitaine et qu'il convient de les analyser méticuleusement. Le projet va provoquer, disent-ils, une recrudescence de l'étalement urbain. Déjà, disent-ils, un dézageage intensif s'est produit à Laval et s'est ensuite étendu à une partie importante des régions de Terrebonne, Le Gardeur et Lachenaie, « abandonnant ainsi tout le territoire à la spéculation immobilière ».

« Le résultat, ajoute M. Latraverse : les promoteurs veulent maintenant une autoroute qui leur ouvrira les portes de cette région agricole, bien au-delà de Laval. L'assainissement des eaux des autres municipalités sera également affecté. Il faudra construire des écoles, des services municipaux, d'autres routes secondaires, d'autres échangeurs. Le projet va multiplier les déplacements en automobile, entraînant une pollution réelle et un gaspillage énergétique qu'il vaut mieux mesurer avant plutôt qu'après une décision de cette envergure. »

Pas de cueillette de déchets

Sylvain Blanchard

IL N'Y AURA pas de collecte de déchets à Montréal demain et vendredi prochains, dates de la prochaine grève des 4700 cols bleus de la Ville. Mais advenant une chute de neige, ce qui demeure encore une possibilité, ils devront effectuer le déblaiement des rues après une accumulation de 9 centimètres.

Telles sont les principales recommandations du Conseil des services essentiels, l'organisme chargé d'établir la liste des services à maintenir au cours de cet arrêt de travail, le troisième depuis le 13 février.

Encore une fois, le Conseil s'est rangé à l'argumentation syndicale concernant la non-nécessité d'avoir des préposés au Jardin zoologique et à l'Aquarium, pour nourrir et soigner les animaux.

Le Conseil soutient qu'il y aura du « personnel qualifié sur place » pour s'occuper des animaux.

Les services de l'approvisionnement en eau potable, l'opération de l'incinérateur Des Carrières, ceux du centre d'enfouissement des déchets à la Carrière Miron, la surveillance des centrales thermiques ainsi que la présence d'un électrotechnicien au Service de prévention des incendies font partie de la liste des services essentiels.

Pour le reste (à l'exception du déblaiement des rues et de l'épandage), les cols bleus seront absents, à moins de besoins urgents liés à la protection de la santé et de la sécurité des citoyens, les deux grands critères guidant le Conseil dans l'établissement d'une liste de services essentiels.

Les cadres de la CÉCM n'ont plus le moral

Caroline Montpetit

L'ASSOCIATION des cadres de la Commission des écoles catholiques de Montréal a réclamé une audience ce soir à l'assemblée des commissaires pour faire part d'un malaise persistant entre les fonctionnaires de cet organisme et les commissaires de l'opposition MÉMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), depuis les élections scolaires du 18 novembre dernier.

Depuis cette élection, précise une source fiable de l'Association, les cadres intermédiaires seraient constamment soumis en assemblée au feu roulant des questions du MÉMO, sans obtenir des commissaires du Regroupement scolaire confessionnel (RCS) un support moral suffisant pour défendre leurs dossiers.

Dans une lettre adressée à la présidente de la CÉCM, Mme Denise Soucy-Brousseau, le directeur général, M. Laurent Portugais, faisait état, le 11 mars, d'un climat inhabituel régnant à l'assemblée, climat « qui compromet le moral des cadres de la CÉCM », écrivait-il.

« Depuis le 18 novembre, les cadres se trouvent constamment jugés par les commissaires de l'opposition, sans avoir pu préalablement présenter tous les dossiers. Les fonctionnaires ont de tout temps joué un certain rôle dans la défense du travail qu'ils accomplissent. Mais depuis le 18 novembre, le débat a pris une autre coloration. Les discussions qui devraient se faire entre les deux partis siégeant en assemblée se font plutôt entre les fonctionnaires et l'opposition », poursuit la source membre de l'Association, qui regroupe quelque 200 cadres et gérants de la CÉCM.

Rappelons que neuf commissaires du MÉMO ont été élus à la CÉCM aux dernières élections, créant de ce fait une forte opposition aux 11 commissaires du Regroupement scolaire confessionnel (RSC) au pouvoir.

Du côté du MÉMO, on insistait hier sur la nécessité de mettre en place un nouveau mode de discussion à l'assemblée de la CÉCM, de façon à séparer la période de présentation technique des dossiers, faites par les fonctionnaires, du débat de nature politique qui devrait suivre cette présentation.

« Le programme du MÉMO est en opposition idéologique avec le RSC sur une majorité de dossiers, explique Robert Cadotte, commissaire MÉMO à l'assemblée. Cette opposition se cristallise dans des dossiers comme le débat sur la confessionnalité des commissions scolaires. Il est normal que nous réclamions un débat sur ces questions ».

« Jusqu'à présent, l'assemblée des commissaires a été principalement une table de gestion de la CÉCM. En tant que parti politique, nous désirons qu'elle soit désormais un forum de discussions sur les orientations des dossiers », précise Diane de Courcy, également commissaire MÉMO à la CÉCM.

« Nous voudrions principalement que l'assemblée soit divisée en deux parties, une période d'information sur les dossiers, à laquelle participeraient les fonctionnaires, et une période de débat politique dont ils seraient exclus », poursuit Mme de Courcy.

Le président par intérim du MÉMO, M. Yves Poulin, a pour sa part déjà entrepris des discussions avec la présidente de la CÉCM pour concrétiser une refonte du fonctionnement de l'assemblée des commissaires.

De son côté, l'Association des directeurs d'école de Montréal (ADEM), exclue de l'Association des cadres, a confié à la présidente de la CÉCM l'existence d'un malaise grandissant avec l'opposition.

« La présidente de l'ADEM, Mme Lise Robitaille, a déjà fait part à Mme Soucy-Brousseau du climat malsain régnant entre les directions d'école et les commissaires, poursuit Jacques Monette, secrétaire général de l'ADEM. C'est devenu pratiquement un tribunal pour les fonctionnaires. Mme Robitaille a l'intention d'écrire à tous les membres de l'ADEM pour expliquer où se situe le conseil d'administration dans ce dossier, et certains commissaires ont également été approchés pour discuter de la question. »



Présidente honoraire de l'Agence québécoise d'adoption internationale, Nadia Comaneci porte un bébé roumain de trois mois récemment adopté par Diane Raymond (à gauche). Celle-ci tient son fils Andréa, 13 mois, lui aussi d'origine roumaine.

100 000 enfants roumains constituent une source idéale d'adoption pour les familles québécoises

QUÉBEC (PC) — Depuis la révolution de décembre 1989, la Roumanie représente une « source » intéressante d'enfants pour les quelque 2000 couples québécois qui sont intéressés par l'adoption internationale.

De plus, ces enfants ressemblent tellement aux enfants nord-américains qu'ils s'adaptent rapidement. Le rapprochement aux niveaux du climat, de la langue et de la culture contribue à en faire des candidats de choix, observent les porte-parole de l'Agence québécoise d'adoption in-

ternationale, organisme récemment créé qui a choisi la Roumanie comme pays à solliciter.

La présentation de cette agence a eu lieu hier à Québec en présence du directeur du Secrétariat à l'adoption internationale, M. Lucien LeBlanc, et de la plus illustre représentante de la Roumanie, la championne olympique Nadia Comaneci.

Grâce aux services offerts par cette nouvelle agence, dont les premiers bureaux seront situés à Montréal et à Rimouski, les couples inté-

ressés par l'adoption internationale verront les procédures grandement accélérées. Le délai sera réduit à un mois et demi en moyenne.

Mme Louise Simard-Proulx, l'une des deux responsables de la création de la nouvelle agence, explique que l'organisme, mis sur pied le 26 février dernier, a déjà reçu une trentaine d'inscriptions et que la plupart des couples inscrits auront obtenu leur enfant roumain dès le mois prochain.

L'agence a fixé le coût de l'adop-

tion à 9900 \$, coût qui comprend les démarches administratives préalablement conduites par elle ainsi que le transport et le logement d'un parent en Roumanie pendant une semaine. La seule démarche du parent consistera à comparaître devant le juge de Bucarest qui est responsable de statuer sur ces adoptions.

Les enfants roumains susceptibles d'être adoptés sont très nombreux. Peut-être 100 000, a-t-on avancé. Ils séjournent dans les nombreux orphelinats et autres établissements d'assistance publique.

Le nouveau régime en place a adopté une série de mesures d'urgence pour améliorer le sort de ces enfants. Le gouvernement a notamment fondé au début de l'année le Comité roumain pour l'adoption qui a pour mission de favoriser l'adoption par divers pays.

Cet organisme gouvernemental voit à la confection d'un fichier central des enfants qui peuvent être adoptés et d'un fichier des familles désirant adopter ces enfants. Ce comité, composé de médecins, psychologues, juristes et autres professionnels, assure un contrôle déontologique des adoptions.

« Ce n'est pas la première fois qu'il change d'idée, c'est une espèce de girouette, mais on est content de le voir », commente pour le Bloc le député de Shefford Jean Lapierre. Quant aux libéraux, ils estiment que le portrait ne sera pas complet tant que Robert Normand, le commissaire qui a mis le feu aux poudres en laissant entendre que son groupe a dilapidé les fonds publics, ne viendra pas à son tour jeter un peu de lumière sur ses affirmations.

Hier soir, l'administrateur en chef de la Commission a fait pour le comité un survol des dépenses engagées jusqu'à maintenant par le Forum. Parmi les plus importantes, il y a la mise en place d'un réseau téléphonique, maintenant coupé de moitié, et la télédiffusion de discussions de groupe, concept que le groupe a désormais réduit à sa plus simple expression.

Le groupe de travail pour les jeunes entend aller au fond des problèmes

Paul Cauchon

LE GROUPE de travail pour les jeunes, mis en place le mois dernier par le ministre Marc-Yvan Côté, entend mettre à jour l'ensemble des causes et des facteurs de risques associés aux problèmes vécus par les jeunes, ce qui pourrait inclure une révision des politiques familiales et de sécurité du revenu.

« Il faut se donner des objectifs précis pour réduire la pauvreté et ne pas avoir peur de parler de plein emploi et de revenu minimum garanti », déclare Camil Bouchard, président du groupe.

« Il faut faire prendre conscience des effets de la réforme de l'aide sociale, se demander si on peut faire marche arrière, ajoute René Rouleau, responsable des programmes à la jeunesse au ministère de la Santé et des Services sociaux. Tous les décideurs doivent être interpellés. Les résultats de la réforme de l'aide sociale on les connaît de plus en plus : ce qu'on économise là on le paye ailleurs! ».

Le groupe de travail, qui comprend 18 personnes provenant de l'ensemble du Québec, doit produire d'ici le mois de septembre un rapport proposant des solutions concrètes afin de « prévenir l'apparition de problèmes tels les abus physiques, les abus sexuels et la négligence envers les enfants : la délinquance, les troubles de comportement, la violence sociale, la toxicomanie, le suicide, le décrochage scolaire et l'itinérance ».

Une grosse commande. Mais le président du groupe, Camil Bouchard, un psychologue qui dirige le laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale de l'UQAM, de-

meure confiant d'en arriver à un rapport clair en quelques mois : « Nous savons que le réseau dispose de ressources et que nous manquons d'articulation entre les ressources. Il faut maintenant concentrer les efforts là où ça va paraître, là où il y aura du budget, du financement, des moyens. Il faut agir rapidement ».

Le groupe s'est déjà entendu sur de grands objectifs et un mode de fonctionnement. On entend principalement tenir compte des aspects suivants : il faut intervenir de façon précoce et accorder un meilleur sou-

ten parental, puisque plusieurs problèmes vécus par les jeunes proviennent d'abord d'un manque de soutien aux parents; il faut associer les jeunes eux-mêmes aux solutions proposées; il faut réfléchir à l'impact « déterminant du contexte économique sur la vulnérabilité des jeunes », et il faut articuler la complémentarité et la collaboration entre les différents secteurs de la société.

Le groupe recevra des experts et invitera les individus, groupes et associations intéressés à lui présenter des avis d'ici le 17 mai.

Le Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec

20e JOURNÉE JEAN ROBERT

Date: Vendredi le 22 mars 1991 de 9h00 à 17h00

Lieu: Hôtel Ritz-Carlton, Salon Or et Gris — Montréal

Conférencier d'honneur



M. Alain Plantey
Président de la Cour d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale

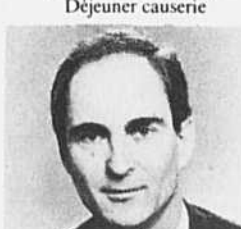
The Quebec National and International Commercial Arbitration Centre

20e JOURNÉE JEAN ROBERT

Date: Vendredi le 22 mars 1991 de 9h00 à 17h00

Lieu: Hôtel Ritz-Carlton, Salon Or et Gris — Montréal

Invité d'honneur



M. Gil Rémillard
Ministre de la Justice, Procureur général et Ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes, Qué.

Inscription: 275 \$/membre

Déjeuner seulement: 30 \$/membre (12h00)

Réervations: Montréal: (514) 393-3794

300 \$/non-membre (+ TPS)

35 \$/non-membre (+ TPS)

Québec: (418) 649-1374

HONDA DESIGI

Super solde de printemps

AUBAINES!

300 HONDA AU CHOIX

■ traction avant

■ intérieur luxueux

■ vitres teintées

■ transmission automatique (en option)

■ et d'autres caractéristiques

A compter de **9799 \$***



CIVIC DX

■ climatisation

■ moteur 2.2 litres

■ 130 cv

■ vitres, rétroviseurs électriques

■ toit ouvrant

■ et d'autres caractéristiques

A compter de **17899 \$***

(transmission automatique)

#1

AU CANADA AVEC PLUS DE 2000 HONDA VENDUES EN 1990

GARANTIE 5 ANS / 100 000 KM

* Transport et préparation en sus

A MONTRÉAL

1110 Bleury

879-1550

A LAVAL

226, boul. Labelle

625-1953

Le président confesse avoir failli démissionner de Radio-Canada

HULL (PC) — Le président de Radio-Canada Gérard Veilleux dit avoir songé très sérieusement à remettre sa démission en décembre dernier, après avoir pris connaissance des difficultés financières de la société d'État et ordonné des coupures.

Il y avait alors à peine un an qu'il était entré en fonction. « Je vous jure que j'ai dû y penser », a-t-il avoué hier devant le CRTC, qui tient depuis lundi des audiences sur les réductions de services à Radio-Canada, réductions qui ont entraîné la mise à pied de 1100 personnes et des cou-

pures draconiennes parmi les stations régionales.

Réflexion faite, M. Veilleux a décidé de rester à la barre pour faire face aux problèmes de la société, malgré les appels répétés pour qu'il démissionne.

C'est la deuxième fois que M. Veilleux fait état devant le CRTC de ses tentations démissionnaires. Lundi, le président de la société d'État a mis en garde le gouvernement Mulroney contre le désir de faire des coupures additionnelles au budget de Radio-

Canada, laissant entendre qu'il refuserait de les administrer.

Les commissaires du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ont poursuivi hier, pour la deuxième journée consécutive, leur interrogatoire de la haute direction de la société d'État. Un interrogatoire au cours duquel les hauts fonctionnaires radio-canadiens se sont fait durement reprocher d'avoir présenté comme un fait accompli devant le CRTC les coupures imposées en décembre dernier et le plan de restructuration qui les

accompagne.

Certains d'entre eux n'ont pas apprécié que M. Veilleux présente comme une « décision irréversible » l'abandon de la production d'émissions locales par les stations régionales. Une initiative pour laquelle Radio-Canada aurait normalement dû obtenir l'approbation préalable du CRTC, a fait valoir la commissaire Beverley Oda.

Les commissaires n'ont pas apprécié non plus que M. Veilleux annonce en grande pompe, lundi, une aug-

mentation des quotas de contenu canadien de la programmation de Radio-Canada, sans en avoir d'abord avisé le Conseil.

M. Veilleux a pris bonne note des reproches qui lui ont été adressés et rassuré les commissaires sur le respect qu'il voue à cet organisme de réglementation des diffuseurs canadiens. En se présentant devant le Conseil, Radio-Canada souhaite incidemment obtenir la collaboration du CTRC dans l'espoir qu'il fasse lui aussi pression sur le gouvernement

fédéral afin qu'il mette un frein à ses compressions budgétaires au sein de la société d'État. Le CRTC ne dispose cependant d'aucun pouvoir de coercition face à Ottawa. Les commissaires mettaient fin hier à leur interrogatoire de la direction de la société d'État, après quoi a commencé la deuxième phase des audiences, au cours de laquelle plus de 70 groupes d'intérêt viendront, d'ici la semaine prochaine, se prononcer sur les coupures à Radio-Canada et leur impact sur la qualité de la télévision au Canada.

Les points saillants du gel des salaires

d'après la Presse Canadienne

VOICI les points saillants des mesures annoncées hier par le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, selon un scénario d'un gel de 12 mois des salaires des employés de l'État:

■ gel de 12 mois des salaires des 400 000 employés de l'État à compter du 1er janvier 1992, suivi de six mois de plafonnement des hausses salariales;

■ réduction de moitié des hausses salariales de 5 % des 25 000 cadres de la fonction publique prévues pour le 1er juillet 1991;

■ réduction de moitié des hausses salariales de 5 % des élus prévues pour le 1er janvier 1992;

■ le gouvernement croit épargner un milliard de dollars par ces mesures d'ici au 31 mars 1993;

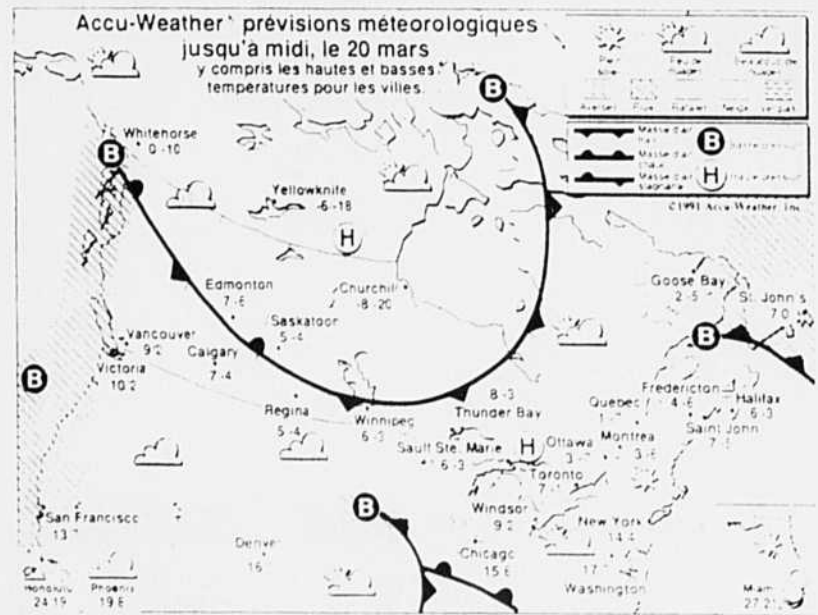
■ le manque à gagner du gouvernement s'établit à 1,5 milliard \$, dont la moitié provient de l'accroissement imprévu du déficit.

Condoléances à Marie Laurier

LE DOCTEUR Jean Lessard, dont les funérailles auront lieu demain, à 10 h, en l'église Notre-Dame-du-Foyer, angle Bellechasse et 41e avenue, était le frère de notre collègue de la rédaction, Marie Laurier. L'équipe et la Direction du DEVOIR offrent ses plus sincères condoléances à Mme Laurier ainsi qu'à la famille Lessard.

Rattaché depuis 1979 à l'Institut de cardiologie de Montréal, le Dr Lessard travaillait au département de chirurgie que dirige le Dr Yves Leclerc. Il a été terrassé à 57 ans par un cancer des os. Lui survivent : ses enfants, Maryse et Charles, sa femme, Claudette Bélanger, ainsi que huit frères et sœurs. On est prié de noter que la dépouille est exposée aujourd'hui au salon Alfred Dallaire (3254 Bellechasse) de 14 h à 17 h, puis de 19 h à 22 h et que la famille y accueillera amis et connaissances. Plutôt que des fleurs, on suggère d'envoyer des dons à la Société canadienne du cancer.

LA METEO



Situation générale: Une zone intense de basse pression se trouve près d'Anticosti. Elle donne jusqu'à 10 cm de neige sur la Côte-Nord et la Gaspésie. Ces régions sont de plus soumise à de forts vent de l'ouest ou du nord-ouest.

Sur le centre de la province de Québec, ce sont des nuages et des chutes de neige passagères. Les conditions devraient s'améliorer avec la venue de températures à la baisse.

Sur l'ouest, ce sera ensoleillé mais froid à la suite du passage du front qui a traversé la province.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Max. -2. Min. -6. Vents modérés en matinée. Jeudi: nuageux avec quelques chutes de neige.
LEVER DU SOLEIL 5 h 58
COUCHER 18 h 06

QUEBEC

Abitibi-Témiscamingue: Ensoleillé avec passages nuageux. Max. -2. Min. -14. Jeudi: nuageux avec quelques chutes de neige.
Réservoirs Cabonga et Gouin: Ensoleillé avec passages nuageux. Max. -4. Min. -16. Jeudi: nuageux avec quelques chutes de neige.
Pontiac-Gatineau et Lièvre: Ensoleillé avec passages nuageux. Max. 0. Min. -10. Jeudi: nuageux avec quelques chutes de neige.
Laurentides: Ensoleillé avec passages nuageux. Max. 0. Min. -10. Vents modérés en matinée. Jeudi: nuageux avec quelques chutes de neige.
Ottawa-Hull, Trois-Rivières et Drummondville: Ensoleillé avec passages nuageux. Max. -2. Min. -6. Vents modérés en matinée. Jeudi: nuageux avec quelques chutes de neige.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Québec

M. Johnson a fait valoir que d'autres gouvernements, notamment celui de Terre-Neuve et ceux des États du Massachusetts et de New York, avaient choisi de procéder à des congédiements massifs pour équilibrer leurs budgets, ce que le régime québécois ne permet pas.

Ce gel s'appliquera sans distinction aux fonctionnaires, aux professionnels du gouvernement, aux enseignants, aux infirmières, aux employés du réseau de la santé ou du réseau scolaire du Québec et d'Hydro-Québec, quel que soit leur niveau de salaire. Les clauses normatives des diverses conventions collectives de ces personnels, qui prennent fin le 31 décembre 1991, seront reconduites pour un an. Les ententes relatives à l'équité salariale seront toutefois appliquées.

Les quelque 25 000 cadres du secteur public subiront le même sort que leurs subalternes, en plus de voir l'augmentation salariale prévue pour le 1er juillet prochain réduite de moitié, à 2,5 %. La masse salariale des employés des cabinets ministériels (des postes politiques) sera maintenue au même niveau elle aussi pour un an.

Les députés et ministres obtiendront quant à eux 2,5 % d'augmentation de salaire le 1er janvier 1992 au lieu des 5 % prévus, puisque leur rémunération est établie en fonction de celle des cadres supérieurs, mais avec six mois de décalage.

Par ce geste draconien, le ministre Johnson n'épargne pas non plus les médecins et autres professionnels de la santé dont la rémunération est établie en fonction des taux d'augmentation des salaires dans la fonction publique. Le gel les affectera à partir de juin 1992 et leur occasionnera un manque à gagner de quelque 79 millions \$.

Le ministre Johnson a soutenu que tous les groupes de salariés du secteur public et parapublic devront contribuer à l'effort. Les policiers de la Sûreté du Québec, dont la convention collective vient d'être signée, obtiendront cependant un traitement particulier dont les paramètres seront discutés aujourd'hui au cours d'une rencontre entre le Conseil du Trésor et l'Association des policiers provinciaux.

Le président du Conseil du Trésor a communiqué ses intentions hier matin seulement aux présidents des syndicats concernés lors de rencontres à huis clos dans un hôtel du centre-ville de Québec, tel que le prévoyait le mandat qui lui fut accordé

par le conseil des ministres mercredi dernier.

Après leur avoir exposé la situation budgétaire du gouvernement, il leur a soumis différents scénarios dont celui qu'il retient pour le moment, le gel pour 12 mois. Il demeure ouvert à des « aménagements », dit-il, et donne deux à trois semaines aux dirigeants syndicaux pour lui exprimer leurs préférences. Le ministre a évoqué notamment la possibilité d'un gel sur six mois, suivi d'une prolongation additionnelle des conventions collectives pour un an avec une hausse salariale plafonnée à 3 %, comme l'a fait le gouvernement fédéral.

Au sortir de leurs rencontres matinales, les dirigeants syndicaux ont toutefois clairement indiqué qu'ils laisseraient au gouvernement porter l'odieux de ses décisions et qu'ils n'avaient guère l'intention de « rédiger avec lui le projet de loi » qu'il déposera à l'Assemblée nationale d'ici à la présentation du prochain budget.

La réaction des syndicats fut prompte et unie. Les dirigeants de la CSN (M. Gérard Larose), de la FTQ (M. Louis Laberge) de la CEQ (Mme Lorraine Pagé) et de la Fédération des infirmières (Mme Diane Lavallée) ont rencontré ensemble le ministre Johnson. Ils ont l'intention d'analyser ensemble ses propositions et d'y réagir en concertation, ce qui laisse présager la renaissance du front commun intersyndical qui connut ses heures de gloire dans les années 1970.

L'offre de M. Johnson était « piégée au point de départ », a soutenu M. Larose. Impossible pour lui en quelques jours de consulter ses membres et de revenir discuter avec le ministre. « Le droit de négocier librement est nié », dit-il. La présentation du ministre tenait du « spectacle », renchérit Mme Pagé. « Il n'y avait aucune ouverture à de véritables discussions ».

« C'est un coup de force, a résumé le coloré Louis Laberge. Le gouvernement veut faire quelque chose d'illicégal en le rendant légal par une loi. La dernière fois qu'un gouvernement a tripoté les salaires de ses employés, ça lui a coûté cher », a-t-il prévenu.

Non seulement cette décision aura des conséquences politiques, mais elle aura un effet négatif sur la motivation et la productivité des employés de l'État, soutient le président du Syndicat des professionnels du gouvernement, M. Daniel Giroux.

M. Giroux rappelle que les salariés de la fonction publique viennent à peine de retrouver le salaire qui était le leur en 1982, avant les coupes sombres du gouvernement Lévesque. « Si M. Johnson avait la maturité politique nécessaire à l'exercice de ses fonctions dans les relations avec les employés de la fonction publique, dit-il, il aurait accepté de négocier ».

◆ L'heure

courant souverainiste ont maintes fois répété hier qu'ils étaient ouverts à un compromis. Surtout, ils ont insisté pour dire que la date du référendum ne leur posait pas un problème sérieux. Ce qui compte, c'est le sens de cette consultation populaire, qui doit porter à leurs yeux sur la souveraineté. Comme disait le péquiste Guy Chevrette jeudi dernier, s'agit-il de donner une dernière chance au Canada ou une première chance au Québec ?

M. Chevrette est d'ailleurs sorti de ses gonds, hier, en fustigeant les commissaires qui avaient rompu le huis clos pour servir leur cause en divulguant des éléments des discussions sans rendre compte de l'ensemble. Il a déploré que le PQ soit identifié, à tort selon lui, comme le fauteur de troubles qui empêche un consensus pour une affaire de dates.

« Je trouve insultant de voir qu'on limite le débat à une affaire de dates, dit-il. C'est beaucoup plus profond que ça. C'est un projet de société une Constitution. Le mandat de la commission est d'en arriver à des recommandations sur le statut constitutionnel du Québec de demain et sur les moyens d'y arriver. Pour l'instant, tout ce qu'on sait, c'est sur le comment. Il y a bien plus que ça. »

M. Chevrette affirme qu'il aurait souhaité que les gens sachent quel est le fond des choses, vers quoi la Commission s'achemine, pourquoi elle s'achemine dans cette direction de cette façon et pourquoi on exige des garanties. Il y a des débats de fond à cette Commission, dit-il. « Ce ne sont pas exclusivement de l'encuclage de maringouins pour un mois ou deux ».

Après avoir demandé en vain la levée du huis clos en matinée, il a menacé de rompre à son tour le silence et de dévoiler les termes de la proposition soumise par son groupe et appuyée « par plusieurs commissaires, des alliés naturels » dimanche dernier auprès de la présidence de la commission.

À la demande du secrétariat de la Commission, sur l'insistance de son chef, M. Jacques Parizeau, et de plusieurs autres commissaires de tendance souverainiste, M. Chevrette a toutefois tenu sa langue. Dans les coulisses, un consensus se dessinait à nouveau, semble-t-il, en fin de journée. On lui a demandé de laisser aux entrepreneurs un peu de temps pour qu'ils puissent terminer leur travail.

◆ Un gel

plus d'imagination » en tenant compte de « la situation personnelle dans laquelle se trouvent les salariés touchés ».

M. Doyon convient que le geste posé par M. Johnson pourrait entraîner sa défaite personnelle aux prochaines élections, comme cela s'était produit pour les péquistes, rayés de la carte à Québec, ville de fonctionnaires, lors des élections de 1985, deux ans après avoir coupé de 20 % les salaires dans le secteur public. Mais son « sort personnel est secondaire », affirme-t-il. « C'est le sort des gens qui vont être touchés par ça qui m'importe ».

Le député de Chauveau, M. Rémy Poulin, s'inquiète pour sa part également de l'effet d'un gel de salaire sur l'économie de la région. « On investit des millions dans l'est de Montréal pour soutenir l'économie, dit-il. L'économie dans la région de Québec, c'est aussi les fonctionnaires ».

M. Poulin ne s'avoue pas vaincu. Un caucus des 10 députés libéraux de la région de la capitale aura lieu lundi prochain. Le ministre Marc-Yvan Côté doit y être, dit-il, ainsi que le ministre Lawrence Cannon. Il n'exclut pas la possibilité de se disocier de la décision rendue publique hier. Son opposition pourrait le conduire à voter contre le projet de loi de M. Johnson le moment venu.

Dans une entrevue au *Soleil* publiée le 16 mars, le député de Vanier, M. Jean-Guy Lemieux, prédisait que ce gel des salaires allait coûter cher aux libéraux, sur le plan politique certes, mais en termes de productivité des salariés. « Politiquement, les fonctionnaires ne nous pardonneront pas ça, dit-il. Ça va nous rester collé aux fesses ».

Selon lui, le moment est d'autant mal choisi que les employés de l'État doivent subir comme les autres contribuables les effets de la TPS et de la TVQ. Un autre député ajoutait à cette liste les hausses de taxes municipales qu'entraîneront les transferts de dépenses aux municipalités annoncés en décembre par M. Ryan.

Président d'une commission qui s'est penchée sur l'avenir de la fonction publique l'automne dernier, M. Lemieux soutient que « l'on a déjà trop dévalorisé les fonctionnaires ». Le gel des salaires ne peut favoriser la qualité totale que disait rechercher le ministre Johnson, a-t-il ajouté.

De son côté, le porte-parole péquiste en cette matière, le député de Labelle Jacques Léonard, soutient que « le gouvernement n'a pas fait la preuve qu'il doit procéder de cette façon ». M. Léonard fera des commentaires plus élaborés aujourd'hui, mais il déplore la manière cavalière avec laquelle les syndiqués ont appris la nouvelle.

Sur le fond, il ajoute que le réalignement des salaires de la fonction publique sur ceux du secteur privé a déjà été réalisé il y a neuf ans, quand le Parti québécois avait coupé les salaires de 20 %. « Je ne vais pas pour quoi le gouvernement en remet », dit-il.

Le Conseil du patronat a par ailleurs émis un communiqué qui donne un appui nuancé à la décision gouvernementale. Le président du CPQ, M. Ghislain Dufour, signale que le gouvernement doit tenir compte de sa situation financière autant que du degré de démotivation et de la perte de productivité qu'entraînera la proposition Johnson.

Toutefois, il rappelle que l'État doit aussi tenir compte du fait que « les travailleurs de la fonction publique ont déjà des conditions de travail plus avantageuses que celles qui existent généralement dans le secteur privé ». Il cite en outre les taux élevés de chômage (14 % à Montréal) et signale que « ce sont les travailleurs du secteur privé qui paient de leurs impôts les travailleurs du secteur public ».

◆ La récession

menter la récente décision du Canadian Bond Rating Service (CBRS) de placer le Québec sous surveillance (*Credit Watch*). « Nous déplorons le fait que ces conclusions sur le

Québec ne soient pas étayer par une véritable analyse économique. D'ailleurs, les marchés n'ont pas réagi à ce rapport », a-t-il fait observer.

En ce qui a trait à la « réflexion stratégique » qu'a entreprise la Caisse, avec l'aide de la firme de consultants SECOR, M. Delorme a souligné qu'elle déboucherait sur « des actions très spécifiques, très précises au cours des prochains mois ». La Caisse réévalue présentement ses modes d'intervention dans les marchés et au sein des entreprises.

Le 0,5 % enregistré par la Caisse (en 1981, il avait été négatif à -1,91 %), il se compare à un rendement moyen pour l'ensemble des gestionnaires de fond de -0,6 % en 1990.

Le premier vice-président, marchés boursiers et planification des investissements, M. Michel Nadeau, a établi que ceci équivalait pour la Caisse à un gain de 388 millions \$.

La Caisse n'a cependant pas battu le marché sur toute la ligne. Son portefeuille obligatoire, qui représente 48 % de ses placements et qui est composé de 80 % d'obligations québécoises, accusait un recul de 0,9 % — 6,7 % contre 7,6 % — par rapport à l'indice Scotia McLeod composé à 50 % d'obligations du Canada.

M. Nadeau a précisé qu'en novembre et décembre l'écart entre les obligations du Québec et celles du Canada s'était élargi, diminuant le rendement du portefeuille de la Caisse. « Les facteurs politiques sont loin d'expliquer ces écarts. Au début et à la fin d'une récession, les investisseurs recherchent des titres très liquides », a-t-il avancé. Les obligations du Québec sont moins liquides que celles du Canada et ces dernières le sont moins que les titres américains.

Chose certaine, la Caisse est une grande consommatrice d'obligations québécoises. Elle s'accapare 39 % des nouvelles émissions (le marché primaire) tandis que sa part du marché secondaire oscille entre 10 % et 20 %, selon un porte-parole.

Sur le marché des actions, la Caisse a vu son portefeuille perdre 11,3 % de sa valeur marchande contre 14,8 % pour le TSE-300 (l'indice de la Bourse de Toronto), un écart de 350 centièmes en faveur de la Caisse et une de ses meilleures performances, a souligné M. Nadeau. Du côté des actions étrangères, le portefeuille de la Caisse a perdu 13,7 %, mais l'ensemble du marché mondial a chuté de 16,4 %.

Les financements hypothécaires ont également mieux donné que la moyenne, soit 12,1 % contre 11,2 %, tandis que les investissements immobiliers de la Caisse — quelque 5 % de son actif — ont présenté un rendement courant de 7 %. Mais la Caisse, compte tenu de la conjoncture difficile, a déprécié de 6 % son actif immobilier, se résignant à un rendement net de 1 %, « une attitude plus prudente que le reste de l'industrie », a signalé M. Nadeau.

Enfin, c'est avec les placements à court terme que la Caisse a connu son meilleur rendement réel, soit 13,8 % contre 13,5 % pour la moyenne de l'industrie. Mais ce portefeuille ne représente que 5 % de son actif.

Par ailleurs, en 1990, la Caisse, qui était reconnue pour sa frugalité, a augmenté ses frais d'administration de plus de 27 % pour les gonfler à 25,3 millions \$. Mais en raison de sa taille, l'ensemble des frais d'exploitation de la Caisse ne se monte qu'à 7 cents du 100 \$ d'actif contre 29 cents en moyenne dans l'industrie.

◆ Le Québec

l'Ontario, les Néo-Québécois inscrits aux cours de langues subventionnés par des fonds fédéraux semblent satisfaits de la formation reçue.

Chez nos voisins ontariens, la proportion d'immigrants qui invoquent des « progrès insatisfaisants » et des « cours inadéquats » pour délaisser leurs cours de langue dépasse 66 %. Au Québec, le taux d'insatisfaction se limite à 14 %, et ce sont plutôt les raisons familiales qu'invoquent les immigrants pour justifier leur abandon des cours.

« On pourrait se demander dans quelle mesure ces conclusions reflètent la qualité et l'efficacité des méthodes d'enseignement d'une langue seconde en vigueur dans les deux provinces », constate le rapport. Pour l'instant, l'Ontario reçoit toujours la part du lion des dépenses nationales octroyées pour les cours donnés dans l'une ou l'autre des langues officielles aux immigrants, avec l'équivalent de 47 % de l'enveloppe canadienne. La part moyenne des sommes engagées au Québec, quant à elle, se chiffre à 19 % depuis 86.

Une répartition des budgets qui, aux dires du président du CCEI, M. Jacques Vasseur, est parfaitement justifiée compte tenu du pro rata d'immigrants qu'accueille chacune des provinces.

« À elle seule, l'Ontario a reçu plus que le double du nombre d'immigrants que reçoit le Québec et accueille des ethnies plus variées. Ça justifie les sommes additionnelles allouées. Ça explique peut-être aussi les difficultés rencontrées par l'Ontario dans l'apprentissage de la langue aux nouveaux arrivants », soutient-il.

Pour ce qui est du Québec, le Conseil note par ailleurs que « l'intégration des nouveaux arrivants revêt une importance particulière et se fait spécialement urgente, la province étant très sensible à la menace qu'elle perçoit contre son identité culturelle et linguistique ». En outre, en plus d'élaborer sur l'état des cours de langue donnés aux immigrants à travers le pays, le Conseil insiste sur l'importance d'élargir la portée de ses cours à d'autres couches de la population immigrante. De fait, si la capacité de communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles est perçue comme la clé de l'intégration, le Conseil déplore que 60,9 % des femmes et 12 % des hommes immigrants ne soient pas admissibles aux cours défrayés par le programme de Planification de l'emploi du fédéral. Or, les chiffres démontrent que plus de 38 % des adultes immigrants arrivés au pays entre 86 et 89 ne connaissaient pas un traitre mot de français ou d'anglais.

◆ L'armée

Lundi, la Serbie a destitué le représentant du Kosovo au sein de la présidence collégiale. Après le retrait du président Jovic et des représentants du Monténégro et de la province serbe de Voïvodine, la présidence se retrouve paralysée, ne disposant plus du quorum requis.

Ses quatre membres restant ont dit qu'ils lènteraient de poursuivre leur tâche. Mais la vacance de pouvoir au plus haut niveau fait craindre la guerre civile.

La Serbie et la Croatie, les deux plus grandes républiques, ont mobilisé leur police et les réserves de leur milice, et de nombreux hommes politiques jugent que les chances de réduire pacifiquement la crise vont s'amenuisant.

Stipe Mesic, représentant croate à la présidence collégiale, et successeur par intérim de Borisav Jovic, a minimisé les risques de coup d'État militaire.

« Je me fie au bon sens des dirigeants militaires. Ils ne sont pas là pour défendre les intérêts des Serbes ou de tout autre peuple, mais plutôt pour protéger le régime politique », a-t-il dit dans une interview publiée hier par le quotidien espagnol *El Pais*.

Mais, si elle se veut rassurante, la déclaration de l'armée n'en laisse pas moins la porte ouverte à une intervention militaire si les tensions s'avivent encore entre les six républiques et les deux provinces de la fédération.

Elle dit en outre que l'armée ne permettra aucun changement de frontière sans accord préalable, avertissement à la Croatie et à la Slovénie qui ont annoncé leur intention de faire sécession si elles n'obtenaient pas que la Yougoslavie devienne une fédération d'États souverains.

À la différence de la Serbie et du Monténégro, la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine ont rejeté le communisme lors des élections libres de l'an dernier.

L'armée, dont la hiérarchie est dominée par les Serbes, reste très proche du communisme.

Les efforts en vue d'un règlement pacifique de la crise se sont poursuivis hier.

Le service de presse de la présidence collégiale a annoncé que les chefs de toutes les républiques et provinces avaient accepté d'assister demain à une réunion convoquée par la présidence.

Cependant, la Croatie et la Slovénie ont adressé aux présidents des quatre autres républiques des invitations à une autre réunion, samedi à Zagreb, qui se tiendrait en dehors de la présence des dirigeants fédéraux.

Le président serbe Slobodan Milosevic, en butte la semaine dernière à de violentes manifestations contre le Parti socialiste (ex-communiste), a de son côté rencontré des professeurs et des étudiants à Belgrade.

Le chef de l'opposition nationaliste serbe, Vuk Draskovic, a annulé une manifestation qui devait coïncider avec une réunion au cours de laquelle le Parlement serbe discuterait, aujourd'hui, des manifestations de Belgrade.

Vuk Draskovic a annoncé que la prochaine manifestation serait organisée le 27 mars, et il a à nouveau réclamé la démission du gouvernement serbe.

CARTES D'AFFAIRES

Fondé en 1992

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3X2
Télé: 05 268656
Fax: (514) 825 7874
Tél: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mercredi 20 mars 1991

Pétromont se réorganise pour devenir un joueur de stature mondiale

Serge Truffaut

AFIN d'atteindre l'objectif consistant à devenir un joueur de stature mondiale, la compagnie Pétromont a réorganisé ses activités chimiques et pétrochimiques tout en modifiant le profil de la haute direction.

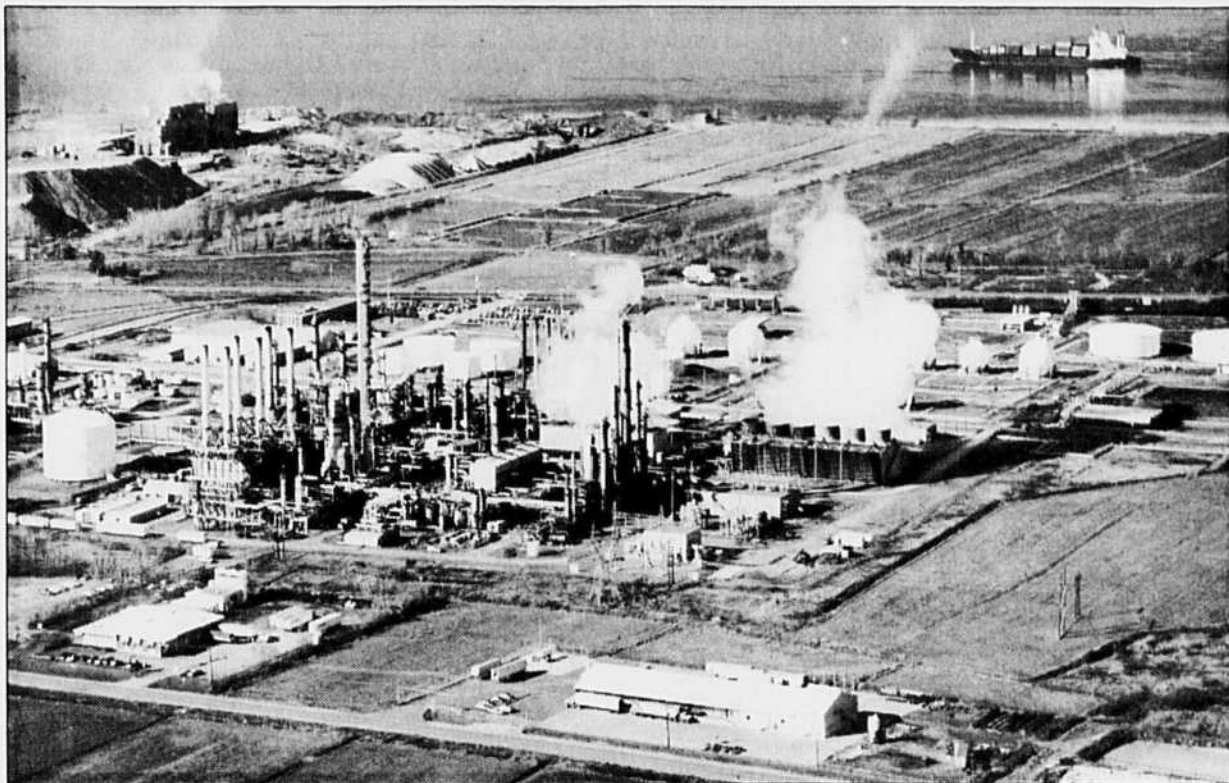
Selon les précisions fournies par M. Serge Guérin, porte-parole de Pétromont, les changements annoncés hier n'ont modifié en rien la propriété des installations que cette compagnie exploite dans la région montréalaise.

En clair, il a été décidé de rassembler sous un même toit les opérations et les ressources de Pétromont ainsi que les divisions exploitations de produits chimiques et de plastique de Union Carbide du Canada.

Détentrice de 50 % des parts de Pétromont, la compagnie Union Carbide a décidé en effet de déléguer la gérance d'une portion de ses activités. Un geste qui constitue, selon les termes de M. Guérin, une marque de confiance à l'égard de Pétromont d'autant plus appréciable qu'il implique une rationalisation des activités poursuivies par Union Carbide dans la région de Toronto. On se souviendra que la Société générale de financement (SGF) possède également 50 % des parts de Pétromont.

Telle que dessinée, la nouvelle structure de Pétromont comprend trois postes de production. Soit l'usine d'oléfines de Varennes et les usines de polyéthylène et de produits chimiques situées à Montréal-Est. L'exploitation commerciale des usines d'oléfines et de polyéthylène reviendra à Pétromont, alors que l'exploitation commerciale de la production chimique de Montréal-Est reviendra à Union Carbide.

De plus, « Pétromont assumera la gestion des activités d'administration et de soutien des trois unités de production ». Et pourquoi ces changements ? « Pour maintenir les activités de production au plus bas coût possible et faire de leur exploitation



commerciale une entreprise solide et viable à long terme ».

De fait, le conseil d'administration de Pétromont a nommé M. André G. Lapalme au poste de président du conseil et chef de la direction, et M. Marcel Emond au poste de président et chef de l'exploitation. Ce dernier « sera principalement responsable des résultats d'exploitation et dirigera les opérations commerciales et de production des unités chimiques et pétrochimiques de la société ».

En ce qui concerne M. Lapalme, il sera responsable du développement stratégique de l'entreprise. Ce qui signifie que tout ce qui a trait au fameux dossier Soligaz passera par son bureau. C'est en effet à M. Lapalme que reviendra le mandat de défendre, auprès des autorités politiques comme des représentants du

milieu financier, le projet Soligaz dont le but est d'assurer à Pétromont son approvisionnement en butane et en propane et donc de doubler sa capacité de production.

Actuellement, les impacts écologiques du projet Soligaz sont l'objet d'une étude par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPÉ). Cet organisme gouvernemental devra remettre son rapport au ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, d'ici le 17 mai prochain.

Si le conseil des ministres donne son aval au projet, la capacité de production de Pétromont, en matière d'éthylène, passera de 265 000 tonnes à près de 600 000. À ce niveau, la position concurrentielle de Pétromont serait nettement favorisée. Ainsi que l'a expliqué M. Guérin, « à

ce moment-là nous serions en mesure de desservir tout le marché nord-est des États-Unis et, bien entendu, tout le marché de Montréal ».

Pour des raisons qui tiennent à la fois de la géographie et des voies de communication, Pétromont serait alors en mesure de proposer à sa clientèle potentielle des prix intéressants. Comment cela ? « À cause des économies qui seraient réalisées sur le transport ». Présentement, le nord-est est desservi par les producteurs situés à proximité du golfe du Mexique.

Enfin, les travaux effectués au coût de 240 millions \$ dans le but d'augmenter la capacité de production des usines de Varennes et de Montréal-Est devraient être terminés au cours de l'été.

Desjardins offrira de l'assurance voyage aux touristes français

Claude Turcotte

envoyé spécial

QUÉBEC — Le Mouvement Desjardins vient de confirmer concrètement sa volonté d'épanouissement international par la conclusion d'une entente avec deux partenaires solidement implantés en France, en vertu de laquelle l'assurance voyage de Desjardins sera offerte aux 330 000 Français qui visitent le Québec à chaque année et à plus de 660 000 autres qui voyagent à travers les trois Amériques.

L'annonce en a été faite hier dans le cadre des assemblées générales Desjardins à Québec par le président d'Assurance-Vie Desjardins (AVD), M. Claude Gravel, en présence d'une forte délégation française composée de représentants de ces deux partenaires, Assurances du Crédit Mutuel de France et l'AGR (Association générale de retraites par répartition). Une autre conférence de presse aura lieu avec grandes pompes à Paris lundi prochain pour présenter ce produit aux consommateurs. Pour AVD, cette entente n'implique à peu près aucun investissement et lui donne accès à deux importants réseaux de distribution. Crédit Mutuel, une institution très semblable à Desjardins, a 4,9 millions de sociétaires et 7,5 millions de clients. L'AGR fournit pour sa part des services à 300 000 entreprises et 3 millions de cotisants et de retraités.

Les trois partenaires, en plus d'assurer leurs efforts pour offrir cette assurance qui couvrira les frais médicaux et dentaires, le transport sanitaire, l'hébergement des parents en cas de nécessité, les pertes de documents, etc., ont conclu en outre un accord de réassurance. Ils travailleront par ailleurs à d'autres projets et ne voient dans l'annonce d'hier qu'un premier pas vers « une longue et fructueuse coopération ». M. Albin D'Amours, premier vice-président et chef du développement à la Confédération des caisses Desjardins, a souligné que cette entente montre la volonté de Desjardins d'étendre ses activités dans le secteur international et qu'elle permettra aux partenaires de mieux se connaître pour développer de nouvelles affaires. « Pour nous, a-t-il ajouté, c'est une façon d'appropriser l'Europe de 1992 ».

Cette volonté d'affirmation internationale apparaît de plus en plus dans plusieurs institutions du Mouvement Desjardins qui déjà signait en 1989 et 1990 des protocoles d'entente avec ces deux mêmes sociétés françaises, ce qui a permis ensuite à Crédit Mutuel de prendre une participation de 10 % dans Assurances générales des caisses Desjardins.

La Société de développement international Desjardins (SDID) oeuvre depuis plusieurs années sur la scène mondiale, surtout dans les pays en développement et depuis peu dans les pays de l'Est où son expertise est très en demande également. Sur le plan financier cependant, c'est la Caisse centrale Desjardins qui a marqué un virage majeur en se mettant à la recherche de capitaux dans les plus grands centres financiers,

New York, Zurich, Tokyo, Londres, et en ouvrant un bureau à Toronto.

M. Humberto Santos, président et chef des opérations de la Caisse centrale, mentionnait hier qu'il voulait dès l'an prochain avoir 50 % de ses fonds en provenance de l'étranger ; il vise 30 % au Canada hors Québec et seulement 20 % de fonds qui seraient puisés dans le bassin québécois. L'idée est de laisser le plus d'espace possible aux caisses locales qui elles aussi ont un grand besoin de capitaux. Actuellement, les fonds de la caisse centrale se répartissent ainsi : 32 % ou 1,2 milliard \$ proviennent du Québec, 23 % ou 800 millions \$ du Canada et 45 % ou 1,6 milliard \$ de l'étranger, dont 1 milliard \$ à la suite d'émissions publiques sur les marchés du Japon, de la Suisse et d'autres pays européens.

M. Santos constate que la situation politique québécoise, du moins telle qu'elle est perçue à l'extérieur, affecte les taux des courtiers depuis environ six mois, qui sont plus hauts de un quart de 1 % pour le moyen terme et de un vingt-cinquième de 1 % pour le court terme. Les représentants de la Caisse centrale ont commencé une tournée des capitales financières. « Il ne faut pas prendre pour acquis que les gens savent qui nous sommes », explique le président, en précisant que la CBRS, cette firme de crédit montréalaise qui a mis le Québec « sous surveillance » récemment, jouit de crédibilité dans le monde financier, bien que son geste ait un fondement politique évident. Cet incident n'a pas eu d'effet sur les taux, mais il n'est pas impossible que l'effet se fasse sentir éventuellement, croit M. Santos.

La Société d'investissement Desjardins (SID) se préoccupe, elle aussi, de plus en plus de la dimension internationale. Elle participe déjà à des fonds de capital de risque à Toronto et à Paris. M. Raymond Gagné, président et chef des opérations de la SID, se promet d'investir dans un fonds américain dès cette année. La SID, directement ou par le biais de filiales, comme Culinar, fait de la prospection un peu partout, en Belgique, en Pologne et au Mexique, entre autres pays. M. Gagné s'inquiète du retard des entreprises québécoises à prendre le virage de la mondialisation. Selon lui, les entreprises qui ont un chiffre d'affaires entre 1 et 10 millions \$ devraient être en mesure d'exporter aux États-Unis, alors que celles ayant des ventes dépassant 10 millions \$ devraient pouvoir exporter en Europe. La SID s'intéresse aux marchés extérieurs parce que cela est vital pour les entreprises d'ici. Elle a en fait dans son portefeuille 33 entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 2 milliards \$ et qui emploient 16 000 personnes. Globalement, la SID et les autres institutions de Desjardins, telles les fédérations régionales, ont des participations de plus de 200 millions \$ en équité dans une centaine de compagnies.

Le Mouvement Desjardins dans son ensemble entreprend par ailleurs une réflexion pour mettre au point de nouveaux moyens afin de rejoindre les très petites entreprises, celles dont les revenus ne dépassent pas 250 000 \$. On veut non seulement les rejoindre dans toutes les régions, mais aussi maintenir un suivi, ce qui implique du personnel sur place. C'est de tout cela qu'on discutera dans les prochaines semaines et mois.

À un autre niveau et d'une autre façon, la Caisse centrale veut conquérir la clientèle des moyennes entreprises québécoises, celles dont le chiffre d'affaires dépasse 25 millions \$. On en a dénombré 442. La Caisse centrale ne prête qu'à 5 % d'entre elles et elle aimerait doubler ce chiffre dans les prochains 12 mois.



PHOTO CP

Le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, en compagnie du président du comité des finances de la Chambre des communes, Don Blenkarn.

La Banque du Canada limitera à 3 % ses hausses de salaires

OTTAWA (PC) — Les employés de la Banque du Canada seront assujettis aux mêmes contrôles des salaires que les employés de la fonction publique fédérale, a fait savoir le ministre des Finances Michael Wilson, hier.

La veille, le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, avait indiqué que l'institution avait déjà approuvé une augmentation de 4,75 % du salaire de base pour son

personnel, en 1991.

Le budget fédéral impose une limite de 3 % par an, pour une période de trois ans, aux augmentations de salaires des employés du gouvernement fédéral.

« J'ai communiqué par lettre avec M. Crow pour discuter avec lui de l'application de la politique et de la stratégie salariales du secteur public », a déclaré M. Wilson en Chambre. La Banque du Canada sera assujettie exactement aux mêmes règles que la fonction publique pour les salaires, pendant cette période de trois ans », a ajouté le ministre en réponse au député néo-démocrate Steven Langdon, qui voulait savoir si la banque centrale, au premier rang du combat contre l'inflation avec ses taux d'intérêt élevés, devrait limiter les hausses de salaires de ses propres employés.

M. Langdon a également demandé à connaître l'augmentation de salaire dévolue à M. Crow lui-même.

Lundi soir, lors d'une réunion du comité parlementaire des finances, le gouverneur avait refusé de préciser son salaire, disant qu'il lui fallait obtenir l'autorisation du conseil d'administration de la Banque du Canada.

Le gouvernement fédéral a déjà révélé que le salaire de M. Crow se situe dans une fourchette de 168 800 \$ à 253 200 \$.

Devant le comité des Communes, M. Crow s'était par ailleurs refusé à justifier l'augmentation de 11,3 % des dépenses de la Banque du Canada enregistrée l'an dernier, au moment même où il s'efforçait de convaincre ses concitoyens de lutter contre l'inflation. Il me semble qu'il n'y a « pas grand-chose à justifier », a-t-il laissé tomber.

Forte baisse de l'inflation aux É.-U. le mois dernier

WASHINGTON (AP) — Après avoir enregistré un rythme de 6,1 % en 1990, l'inflation aux États-Unis est retombée à 2,7 % (en rythme annuel) au mois de février et ce ralentissement pourrait se confirmer dans les mois qui viennent.

La hausse des prix à la consommation en février s'est établie à 0,2 %, le chiffre le plus faible enregistré depuis neuf mois. En janvier les prix avaient augmenté de 0,4 % et en décembre de 0,3 %.

Selon les données publiées hier par le département du Travail, le ralentissement est essentiellement imputable à la baisse des prix de l'énergie (moins 4 %, dont moins 7,4 % pour les carburants) et aux produits alimentaires. En effet, hors de ces deux postes-clés, l'inflation s'établit à 0,7 % en février, en raison surtout de la hausse des prix des boissons alcoolisées et de l'habillement.

Ce résultat conforte la confiance des économistes sur la perspective d'un ralentissement de l'inflation aux États-Unis dans les mois qui viennent. La plupart des hausses constatées au mois de février (sur les boissons alcoolisées, l'habillement, les tarifs postaux, les tarifs des hôtels et motels) sont conjoncturelles et ne se renouvelleront pas, estime Patrick Jackman, analyste au département du Travail.

Selon Robert Dederick, économiste à la banque Northern Trust de Chicago, la hausse des prix à la consommation devrait s'établir à 3,6 % en 1991.

Le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, avait déclaré la semaine dernière devant le Congrès qu'il demeurerait optimiste quant à la durée et l'ampleur de la récession économique. La fin de la guerre du Golfe, en outre, constituait un élément favorable.

Les projections concernant l'inflation, cependant, dépendent pour une large part de la politique monétaire qui sera menée par la Réserve fédérale. Celle-ci a poussé ces dernières semaines en faveur d'une baisse des taux pour inciter à la reprise de l'activité et de l'investissement. Les chiffres de l'emploi et du chômage qui doivent être publiés le 5 avril prochain décideront de la politique qui sera menée par la Fed : si les chiffres sont peu satisfaisants, la baisse des taux d'intérêts pourrait se poursuivre.

Ces données sur l'inflation n'ont rien pour calmer l'ardeur des marchés sur le dollar. Hier, des interventions concertées des banques centrales d'Europe occidentale et des États-Unis n'ont eu qu'un impact limité sur le dollar qui, après un bref repli, a terminé encore en hausse en Europe.

Les banques centrales de France, de Suisse, de Belgique, d'Italie, de Grande-Bretagne, d'Irlande, d'Autriche, des Pays-Bas, du Danemark, de Suède et du Portugal se sont jointes à la Réserve fédérale américaine et à la Bundesbank allemande pour tenter d'enrayer la progression du billet vert, ont rapporté les cambistes.

Mais la devise américaine n'en a pas moins terminé en Europe à 1,6470 marks et 137,95 yens.

Wall Street a pour sa part souffert de ces chiffres. Quelques minutes après leur publication, Wall Street a perdu 20,30 points et jusqu'à 50 points à la mi-journée, sous l'effet cumulé de cette légère hausse et de la prévision par IBM de mauvais résultats au premier trimestre 1991. L'indice Dow Jones est finalement repassé sous le seuil des 2900 points, clôturant à 2867,82 points, en baisse de 62,13 points (-2,12 %).

L'économie japonaise a crû de 5,6 % en 1990

TOKYO (AFP) — Bravant une crise financière sans précédent et une flambée des taux d'intérêt, l'économie japonaise a fait mieux encore en 1990 que l'année précédente. Alors que d'autres grands pays industrialisés entraient en récession, la croissance nipponne s'est accélérée pour atteindre l'an dernier 5,6 % (après 4,7 % en 1989), malgré un ralentissement en fin d'année.

Au dernier trimestre de 1990, le Produit national brut (PNB) du Japon (l'ensemble des biens et services) s'est ainsi accru de 0,5 % par rapport au trimestre précédent, soit un rythme annuel de seulement 2,1 %, en raison d'une baisse de la demande interne, la première en cinq ans, a annoncé hier l'Agence de Planification Économique.

Le gouverneur de la Banque du Japon Yasushi Mieno a exclu hier tout risque pour l'avenir de retournement de l'activité économique, de récession ou de stagnation en raison de la vigueur persistante des deux mo-

teurs de la croissance japonaise : la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

En 1990, la première a ainsi progressé d'une année sur l'autre de 4 % (après 3,5 % en 1989) tandis que les dépenses d'investissements des firmes nipponnes augmentaient de 13,7 % (contre 17,8 %). De leur côté les dépenses d'habitat ont connu une hausse de 8,9 %.

En ce début d'année 1991, la demande interne est répartie une nouvelle fois à la hausse comme en témoigne la dernière étude mensuelle de conjoncture publiée hier également par la Banque du Japon. Pour l'économiste de l'EPA, « elle atteindra même 3,5 % au premier trimestre 1991 ».

En 1991, « la croissance économique devrait ainsi être légèrement inférieure à 4 % », estimait hier l'économiste en chef de l'Agence de planification économique même si certains secteurs semblent actuellement touchés par un ralentisse-

ment (automobile, construction...).

Le débat est maintenant lancé à Tokyo sur l'opportunité d'un assouplissement de la politique monétaire, donc d'une baisse des taux d'intérêt. La Banque du Japon, encore soutenue par le ministère des Finances, s'y oppose arguant de la poursuite d'une croissance forte et de tensions inflationnistes.

Mais les entreprises, défendues par le tout-puissant ministère du Commerce international et de l'Industrie (MITI) et certains ténors du Parti conservateur au pouvoir, réclament de l'oxygène et des financements plus faciles.

Bar
Restaurant
Traiteur

Tél.: 849-6331

801 ouest, boul. de Maisonneuve

EILE DE
FRANCE

FORESTERIE NORANDA INC.



K. Linn Macdonald

Le conseil d'administration de Foresterie Noranda annonce la nomination de K. Linn Macdonald au poste de président et chef de l'exploitation. Il succède immédiatement à R. Timothy Kenny qui devient vice-président du conseil. M. Macdonald, diplômé en ingénierie de l'Université du Manitoba, est un vieux routier de l'industrie papetière où il oeuvre depuis 34 ans. Membre actif de diverses associations relatives à l'industrie, il a récemment été nommé Président du conseil de l'Ontario Forest Industries Association. Foresterie Noranda inc. est l'un des plus grands groupes de produits forestiers au Canada. La Société compte près de 24 000 personnes à son emploi ainsi que des entreprises au Canada, aux États-Unis et au Royaume Uni.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	
1837.38	— 14.32
TSE-300	
3495.45	— 19.54
Dow Jones	
2867.82	— 62.13
Dollar canadien (US Cents)	
86.57	— .07
Or (New York-US\$)	
363.80	+ .80

(PC)

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



PHOTO AP

La Bégum Khaleda Zia

La Bégum Khaleda Zia est nommée premier ministre du Bangladesh

DHAKA (Reuter) — La Bégum Khaleda Zia a été nommée hier nouveau premier ministre du Bangladesh par le président Shahabuddin Ahmed, a annoncé un communiqué officiel.

Khaleda Zia, dont le Parti nationaliste (PNB) a remporté le 27 février dernier les élections législatives avec 138 sièges sur 300, prêterait serment aujourd'hui.

Les députés du PNB ainsi que leurs alliés du mouvement fondamentaliste islamique Jamaat ont prêté serment lundi.

Des membres de la Ligue Awami, grande rivale du PNB, et du Parti communiste bengali ont également juré fidélité hier, ce qui porte à 255 le

nombre de députés ayant prêté serment, a-t-on appris de sources parlementaires.

Les 35 élus du Parti Jatiya ont en revanche déclaré qu'ils ne prêteraient pas serment tant que leur leader, l'ancien président Hossain Mohammad Ershad, actuellement en détention pour recel d'armes clandestines, ne serait pas relâché par les autorités.

Deux cent quatre vingt-dix-neuf sièges sur 300 ont été pourvus le 27 février dernier. L'élection dans la circonscription restante, annulée par suite de l'assassinat d'un des candidats, aura lieu le 28 mars prochain.

LE MONDE EN BREF

Développements sur la question chypriote

ANKARA (AFP) — Le ministre turc des Affaires étrangères, M. Ahmet Kuretece Altıemecin, a fait état hier « d'importants développements du côté turc » sur la question chypriote, sans autre précision, à son départ d'Ankara pour Bruxelles. M. Altıemecin doit participer à la réunion de la commission mixte Turquie-CÉE. « On enregistre d'importants développements du côté turc » sur la question de Chypre, a dit le ministre cité par l'agence turque Anatolie, sans préciser ce qu'étaient ces développements. La résolution 649 du Conseil de sécurité de l'ONU offre une « bonne opportunité » pour résoudre cette question, a-t-il dit. Les responsables des deux peuples de l'île doivent se réunir dans ce cadre-là, en utilisant leurs « droits politiques égaux dans des conditions équitables » et doivent décider ensemble de leur avenir « avec courage et bonne volonté », a déclaré le ministre turc. Annonçant qu'il allait à Bruxelles « redire les mêmes choses », M. Altıemecin a rappelé que la résolution 649 mentionnait explicitement la « présence de deux peuples dans l'île, dans deux régions, et que (les deux communautés) doivent se réunir sur la base de l'égalité politique des deux peuples ».

Réduction du service militaire à Cuba

LA HAVANE (AFP) — Le service militaire obligatoire à Cuba sera ramené de trois à deux ans sans affecter les capacités de défense de l'île, a annoncé hier le journal *Granma* invoquant la nécessité de réduire les dépenses militaires dans le cadre des économies générales en cours dans le pays. Le quotidien du Parti communiste publie la « Une » une note du ministère des Forces armées (MINFAR) qui indique que Fidel Castro a « donné des instructions pour préparer un projet de loi visant à diminuer le temps de service militaire actif ». Cette annonce a lieu alors que Cuba achève cet été le retrait de son contingent militaire d'Angola dans le cadre des accords de paix sur l'Afrique du sud-ouest signés en décembre 1988 à New York. 50 000 soldats aguerris seront ainsi rentrés au pays. De plus, Fidel Castro a encore insisté récemment sur la conception cubaine de la « guerre du peuple » qui conduit dans l'île à organiser une préparation militaire régulière pour l'ensemble de la population dans le cadre des milices territoriales.

Winnie Mandela de nouveau accusée

JOHANNESBURG (AFP) — Winnie Mandela, l'épouse du vice-président du Congrès national africain (ANC), va devoir affronter ce que le ministère public lui-même a appelé hier « un procès à l'intérieur de son procès », à savoir, de nouvelles accusations d'enlèvement et de coups et blessures. Mme Mandela répond déjà, devant la Cour suprême de Johannesburg, de huit chefs d'accusation analogues concernant le cas de quatre jeunes noirs qui avaient été enlevés à la garde d'un pasteur méthodiste, conduits à son domicile de Soweto et gravement battus le 29 décembre 1988. Lundi, le ministère public représenté par M. Ian Swanepoel l'avait accusée d'avoir participé à deux autres agressions contre trois jeunes noirs, le 26 octobre et le 13 novembre 1988, et demandé au juge Michael Stegmann de l'autoriser à apporter la preuve de ces faits. Hier, passant outre aux objections de la défense, le juge a accepté d'entendre ces nouveaux témoignages, mais à huis-clos et en se réservant le droit de décider de leur admissibilité. Selon M. Swanepoel, les deux incidents antérieurs à celui du 29 décembre 1988 permettent d'éclaircir ce dernier en raison de la « similitude des mobiles et des procédés » utilisés par Winnie Mandela et conjoints.

Les rebelles irakiens prennent Kirkouk mais perdent Bassorah

DAMAS (Reuter) — L'Union patriotique du Kurdistan (UPK) a annoncé hier que ses forces avaient pris la ville pétrolière de Kirkouk dans le nord de l'Irak, mais, au sud, les rebelles chiites semblent en voie d'écrasement à Bassorah.

Le mouvement rebelle kurde a précisé à Damas que Kirkouk était tombée après « une offensive de grande envergure ».

Il a dit s'être emparé du siège de la Northern Oil Company, société d'exploitation des gisements pétroliers de la région qui fournissaient à l'Irak 800 000 barils par jour — un tiers de sa production de brut — avant la guerre du Golfe.

Radio-Téhéran a pour sa part rapporté, citant des sources rebelles, que les Kurdes avaient pris le contrôle de la ville d'Irbil, hier, après de violents combats. La radio iranienne n'a donné aucune autre précision sur cette victoire rebelle.

Les informations sur l'évolution des combats dans le sud du pays semblent en revanche indiquer que les rebelles chiites ont perdu le contrôle de Bassorah, deuxième ville du pays et capitale de l'Irak chiite.

Des déserteurs de la Garde républicaine qui sont arrivés hier à un avant-poste américain ont déclaré à l'envoyé spécial de Reuter Donald Forbes que l'insurrection avait fortement diminué d'intensité. La Garde républicaine fouille la ville maison par maison et a déployé de nombreux chars, ont-ils précisé. De nombreux cadavres gisent dans les

rues.

Selon Radio-Téhéran, Bassorah, serait frappée par la famine après presque trois semaines de guerre civile. La radio iranienne cite un mécanicien qui s'est enfui de Bassorah lundi et raconte qu'il a été obligé de manger de la nourriture pour animaux et de boire de l'eau de mer.

« Bassorah est envahie de cadavres. Il n'y a ni vivres, ni eau dans la ville », précise le réfugié.

Le soulèvement chiite a commencé à Bassorah quelques heures seulement après la fin de la guerre du Golfe, le 28 février. Samedi, le président Saddam Hussein avait affirmé que ses troupes avaient écrasé la révolte.

Un représentant de l'Assemblée suprême de la révolution islamique en Irak a cependant affirmé que les rebelles tenaient toujours les villes de Kut, Amara et Nassiriya.

Le porte-parole de l'UPK à Damas a par ailleurs rapporté que le groupe kurde était en possession d'informations dignes de foi selon lesquelles l'armée irakienne s'appreterait à utiliser des armes chimiques pour écraser la rébellion.

« Si le gouvernement utilise des armes chimiques, nous ferons sauter les barrages de Doka (au nord-ouest de Kirkouk) et de Darbandikhan (à l'est), qui sont sous notre contrôle », a déclaré le porte-parole de l'UPK à Damas.

Le régime irakien serait entièrement responsable de l'inondation de la ville de Bagdad qui en sui-

vrait », a-t-il ajouté.

Un autre dirigeant de l'opposition irakienne, l'ayatollah Taqi al Mudarresi, chef spirituel de l'Organisation de l'action islamique également basée à Damas, a déclaré que les forces rebelles avaient libéré 6000 personnes dont 950 femmes détenues dans la prison de Soulaïmaniya.

Les soldats irakiens sont de plus en plus nombreux à désertir pour rejoindre l'insurrection, a-t-il dit. Plus de 1500 hommes de la Garde républicaine, unité d'élite de l'armée irakienne, ont ainsi fait défection dimanche à Amara, dans le sud du pays, a-t-il précisé.

L'agence iranienne IRNA rapporte cependant que l'armée irakienne renforce son dispositif dans le nord du pays. Les troupes gouvernementales ont notamment déployé des lanceurs de missiles al Hussein, dérivés des Scud tirés par l'Irak contre l'Arabie saoudite et Israël pendant la guerre.

Citant la radio de l'UPK, IRNA précise que ces lance-missiles ont été installés dans la province de Diyala et sont pointés vers les villes kurdes de Soulaïmaniya, Irbil, Chamcal et Darbandikhan.

Un porte-parole de l'UPK avait déjà fait état lundi du déploiement de missiles FROG dans le nord-est de l'Irak.

Un autre groupe kurde, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) a rapporté que l'armée irakienne utilisait des hélicoptères et des avions Pilatus PC-7 de fabrication suisse

pour bombarder les villes kurdes. Cinquante civils ont été tués et plus de 200 autres blessés par la seule journée de lundi, a-t-il précisé.

Toujours selon le PDK, les soldats ont pris 20000 hommes en otages à Mossoul, troisième ville du pays.

Le dirigeant kurde Massoud Barzani a lancé un appel à l'ONU et aux gouvernements étrangers en leur demandant de fournir une aide en vivres et médicaments pour sauver les Kurdes d'une « situation désespérée ».

À Genève, Hiroshi Nakajima, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a rapporté qu'environ 30 000 Irakiens, en majorité des femmes, des enfants et des vieillards, s'étaient réfugiés en Iran.

Au cours d'une conférence de presse donnée au terme d'une tournée de cinq jours dans les camps de réfugiés, il a précisé avoir vu des enfants qui semblaient avoir été brûlés par des bombes au napalm.

Dans la masse d'informations impossibles à vérifier sur la situation en Irak, la radio syrienne a annoncé que plusieurs parents de Saddam Hussein avaient été tués à Tikrit, ville natale du président irakien située au nord-ouest de Bagdad.

Citant des sources rebelles, Radio-Damas a précisé que l'attaque contre la famille du chef de l'État avait été menée par Haitham al Bakr, fils d'Ahmad Hassan al Bakr évincé du pouvoir par Saddam Hussein en 1979.

Le «oui» l'emporte en Union soviétique

MOSCOU (AFP) — Une majorité d'électeurs soviétiques ont voté « oui » au référendum de dimanche, mais les résultats « ne suscitent pas l'euphorie », comme l'ont reconnu des responsables soviétiques hier en soulignant qu'« il y a eu 20 à 30 % de voix contre » le maintien de l'Union.

Prendant la parole hier matin devant le Parlement soviétique, le président de la commission électorale centrale d'URSS Vladimir Orlov a indiqué que la commission avait reçu à ce jour les résultats de 436 circonscriptions électorales sur 1059, soit un peu moins de la moitié.

Dans ces circonscriptions, 82,2 % des électeurs ont pris part au vote en moyenne, et 77,3 % des votants ont choisi le « oui », a-t-il assuré, soulignant que par conséquent « la majorité absolue des électeurs ayant pris part au référendum se sont prononcés pour le maintien de l'Union des républiques socialistes soviétiques en tant que Fédération renouvelée de républiques souveraines et égales en droit ».

M. Orlov citait la formulation officielle de la question posée dimanche dernier qui est contestée par plu-

sieurs républiques, certaines refusant le qualificatif de socialiste et d'autres rejetant le mot de Fédération. Les électeurs du Kazakhstan (Asie centrale) ont ainsi répondu par un « oui » massif à une question différente, qui ne mentionnait pas de Fédération renouvelée de républiques souveraines mais une simple Union d'États souverains.

M. Orlov a précisé que 178 millions d'électeurs étaient inscrits dans les neuf républiques qui ont organisé ce référendum, et que 136 millions d'entre eux ont voté, soit une participation globale pour ces républiques de plus de 76 %, selon les données préliminaires disponibles.

L'optimisme du président de la commission électorale, qui a surtout insisté sur la participation massive et le vote non moins massif en faveur du « oui » des républiques d'Asie centrale, n'est pas partagé par tous. Un proche conseiller du président Mikhail Gorbatchev reconnaissait dès hier après-midi que « les résultats ne suscitent pas l'euphorie et les raisons en sont évidentes ».

« Il y a eu de 20 à 30 % contre, il faut prendre cela en considération »,

a déclaré au cours d'une conférence de presse M. Grigori Revenko, conseiller de M. Gorbatchev chargé des questions juridiques. Il a ajouté que la réaction du président devant ces résultats était normale et calme.

Analysant le maigre score du « oui » dans les villes de Moscou, Leningrad ou Sverdlovsk (chef de M. Boris Eltsine dans l'Oural), M. Revenko a jugé que « ces résultats pourraient causer un certain embarras au gouvernement de l'Union ». M. Gorbatchev, qui avait souligné dimanche que les résultats auraient notamment « une influence sur le pouvoir soviétique », ne s'est pas encore prononcé sur le référendum.

Les résultats de ce référendum sont d'autant plus ambigus que dans certaines régions, les électeurs ont répondu à des questions presque contradictoires. Ainsi en Ukraine, selon les résultats préliminaires fournis hier par la commission électorale, 73,4 % des votants se sont prononcés pour le maintien de l'Union. Mais 82,8 % des mêmes électeurs ont répondu « oui » à la souveraineté de l'Ukraine. Le président ukrainien Leonid Kravtchouk a ainsi pu déclara-

rer hier devant le Parlement à Kiev : « Une majorité constitutionnelle du peuple soutient la lutte pour une Ukraine souveraine ».

Tous ces problèmes vont vraisemblablement ressurgir alors que les républiques doivent entamer le difficile examen du projet de Traité de l'Union, qui va définir les structures du futur État. Seules huit républiques sur quinze ont signé ce projet (la Russie, les cinq républiques d'Asie centrale, la Biélorussie et l'Ukraine). Six autres ont boycotté les négociations (les trois républiques baltes, l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie), et l'Azerbaïdjan qui était présent a refusé de signer.

Outre son ambiguïté, ce référendum brille par l'imprécision des chiffres : l'agence TASS, qui avait annoncé lundi que 650 000 personnes avaient voté en Lituanie, était revenue hier à une participation de « plus de 500 000 » électeurs dans la république balte (3,6 millions d'habitants). Et M. Revenko a parlé hier de « 130 millions de votants », alors que M. Orlov avait annoncé devant le Parlement une participation de 136 millions d'électeurs.

Les déserteurs irakiens sont renvoyés chez eux

SAFWAN, Irak occupé, (Reuter) — Neuf soldats irakiens sont sortis de la brume du désert, mains levées, attirés comme par un aimant par le drapeau américain qui flotte sur l'avant-poste à 5 km à l'intérieur de l'Irak.

Ils ont les traits tirés par la fatigue mais ils espèrent qu'en se constituant prisonniers au Koweït dont ils ont été les maîtres pendant sept mois, ils pourront échapper aux horreurs de la défaite militaire et de la guerre civile.

Mais ils marchent vers une terrible déception. Tous les déserteurs irakiens sont immédiatement renvoyés chez eux par les soldats américains.

Pour la petite garnison de l'avant-poste, l'arrivée des soldats irakiens est un événement qui brise la routine faite de contrôles d'identité de réfugiés et de fouille des camions de tomates des agriculteurs du secteur.

En fait, la journée des soldats américains a été marquée par un autre événement. Quelques heures plus tôt, ils ont découvert un bunker enfoui sous une dune qui servait de cache à des caisses de grenades RPG qui portaient la sinistre mention « cyanide ».

Le capitaine Donald Smith explique que le fruit de cette découverte va être envoyé à l'arrière pour que des experts en armes chimiques examinent les armes.

Et maintenant, l'arrivée des déserteurs redonne un peu d'animation à l'avant-poste.

Les neuf soldats irakiens sont encore vêtus de leur uniforme. Aucun d'eux ne parle anglais.

Pour atteindre les lignes américaines, ils ont dû éviter un poste tenu par leurs compatriotes à quelques

centaines de mètres de l'autre côté de la route Koweït-Bassorah-Bagdad.

Ils sont fouillés et divisés en deux groupes pour être interrogés, assis sur le sable, par deux officiers koweïtiens qui jouent les interprètes.

Le sergent Mitchell Pilcher mène l'interrogatoire d'un des deux groupes. Un des cinq déserteurs s'impose très vite comme le porte-parole. Les autres laissent flotter leur regard dans le vide.

En réponse aux questions, les soldats déçus disent être membres de la Garde républicaine, unité d'élite qui aurait du théoriquement opposer une résistance acharnée aux forces alliées mais a été emportée par la débâcle.

Ils expliquent qu'ils viennent de Bassorah, qu'ils tenaient pendant la guerre une position d'artillerie antiaérienne et qu'ils ont tiré sur des Jaguar français.

Mais le sergent Pilcher ne s'intéresse guère à l'histoire de cette guerre dont il a été un des acteurs. Ce qu'il veut savoir c'est ce que ces hommes ont fait au cours des deux dernières semaines. Ont-ils tiré sur des civils à Bassorah ? Pourquoi désertent-ils ?

Par haine pour Saddam Hussein et par refus de la répression à Bassorah, répondent-ils. Ils expliquent qu'ils ont quitté leur unité et se sont cachés dans une maison avant de parvenir à s'enfuir, il y a deux jours. Ils disent également avoir aidé des insurgés à s'emparer d'un commissariat de police.

Le sergent Pilcher poursuit l'interrogatoire.

L'insurrection a faibli. Les rebelles sont très inférieurs en nombre. De nombreux cadavres gisent dans les rues et la Garde républicaine

fouille toute la ville, maison par maison.

Est-ce que la Garde a des chars ? Oui et ils sont déployés dans toute la ville.

À ce moment de l'interrogatoire, un jeep avec six officiers irakiens, dont un général, se présente à l'avant-poste. Les officiers vont participer à une réunion sur le cessez-le-feu avec des officiers américains.

Le chef de la délégation est un sosie de Saddam Hussein, moustache comprise. Il ignore ostensiblement le triste groupe de déserteurs pourtant faciles à remarquer dans leur uniforme vert olive. La jeep repart.

Le sergent Pilcher se tourne vers l'interprète koweïtien. « O.K. Dites-leur de trouver un endroit où se cacher jusqu'à la signature de l'accord de cessez-le-feu. Ils devraient dénichier une ferme dans le no man's land ».

Les déserteurs supplient d'être traités en prisonniers de guerre mais le sergent reste inflexible. « La guerre est finie, dit-il. Nous ne pouvons pas vous prendre comme prisonniers de guerre parce que la guerre est finie ».

Les soldats irakiens se redressent et reprennent le chemin du désert. A dix mètres au-delà de l'avant-poste, un homme est assis, les yeux fixés en direction du Koweït comme si c'était la terre promise.

Les soldats américains expliquent que c'est un autre déserteur refoulé peu auparavant. Il a pris la précaution de changer son uniforme contre une dichdacha, la longue chemise que portent de nombreux Arabes.

Mais un soldat fait remarquer que son stratagème ne lui servira à rien. Le vêtement ne couvre pas ses bottes militaires.

80 000 Américains ont quitté le Golfe

WASHINGTON (AFP) — Le nombre de militaires américains ayant déjà quitté la région du Golfe s'élevait hier à 80 000 personnes, a indiqué M. Pete Williams, porte-parole du Pentagone.

M. Williams a précisé qu'il restait

encore 460 000 soldats américains et 200 000 soldats alliés dans la région.

En moyenne, quelque 5000 soldats américains quittent quotidiennement la région, mais ce nombre varie. M. Williams a indiqué que le système du « premier arrivé, premier parti » était toujours en vigueur,

avec quelques exceptions. Il a ainsi noté que les soldats chargés du déchargement du matériel en Arabie saoudite, arrivés sur place parmi les premiers, seraient contraints de rester plus longtemps afin de procéder à présent au rembarquement de ce matériel.

Walesa arrive à Washington

WASHINGTON (AFP) — Le président polonais Lech Walesa est arrivé hier à Washington pour une visite officielle de six jours aux États-Unis lors de laquelle le président George Bush devrait annoncer une nouvelle réduction de la dette publique de la Pologne comme moyen d'aider ce pays dans ses réformes.

M. Walesa, dont c'est la première visite aux États-Unis depuis qu'il est devenu président le 22 décembre dernier, sera reçu aujourd'hui à la Maison-Blanche par le président Bush. Symbole du rapprochement de la Pologne avec le monde occidental, les deux pays signeront à cette occasion une déclaration conjointe dans laquelle ils souligneront leur volonté de coopérer étroitement.

Reconnaissant le bien-fondé des réformes engagées par la Pologne pour sortir ce pays du système économique communiste, les États-Unis et leurs partenaires occidentaux au sein du Club de Paris ont décidé la semaine dernière de réduire de 50 % la dette publique de la Pologne (33,3 milliards \$, sur une dette totale de 48 milliards).

« Nous voulons faire un peu plus », a déclaré hier un haut responsable américain, précisant le montant de la réduction supplémentaire annoncée par Washington devait être déduite aujourd'hui. Chacun des pays membres du Club a l'autorité pour accorder une réduction supplémentaire de 10 %.

Les États-Unis, dont les créances publiques vis-à-vis de la Pologne ne sont que de 2,9 milliards \$ (dette remontant aux années 70), étaient favorables à une réduction de 80 %, comme le demandait Varsovie.

Washington avait longtemps été réticent à réduire la dette polonaise, voulant voir des réformes effectives. Le haut responsable américain a déclaré que le programme de réformes engagé il y a un an avait été très efficace et que les États-Unis étaient désormais « plus confiants qu'une réduction de la dette en ce moment contribuerait grandement à la prospérité de la Pologne ».

RÉSULTATS

lotto-québec

Tirage du 91-03-18

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

2	15	18	19	21
22	24	26	36	39
40	42	53	55	58
63	64	67	68	69

Prochain tirage: 91-03-20

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE



PHOTO AP

Des parents argentins ont déposé hier des fleurs sur les tombes de soldats morts aux îles Malouines.

Des familles argentines rendent hommage à leurs morts aux Malouines

DARWIN (AFP) — Des familles de soldats argentins tués lors de la guerre de 1982 ont fait hier une brève visite de 90 minutes à leurs morts au cimetière de Darwin (centre des Malouines), dans une atmosphère chargée d'amertume et d'élan patriotiques.

La grande majorité des parents des soldats tués et enterrés dans ces îles australes à près de 2000 km de Buenos Aires ont dit souhaiter que les restes de leurs « héros » demeurent pour toujours aux Malouines comme symbole de souveraineté argentine sur ces possessions britanniques.

Placé sous la responsabilité du Comité international de la Croix Rouge, le vol C1CR 512 a transporté pour quelques heures aux Malouines 354 hommes, femmes et enfants, après de longues négociations entre britanniques et argentins.

Président d'une des organisations

de familles des 1.500 militaires tombés aux Malouines, Hector Cisneros, dont le frère, un sergent, repose dans une des tombes non identifiées surmontées d'une croix blanche, a choisi au hasard l'une d'entre elles portant l'inscription « Ici repose un soldat argentin que seul Dieu connaît ».

Seuls 110 des corps des 235 soldats argentins enterrés au cimetière de Darwin, non loin de l'océan Atlantique, souvent de jeunes recrues, ont pu être identifiés.

« Cette terre nous appartient, mon frère repose en terre argentine », a dit en brandissant une poignée de terre M. Cisneros, emmitouffé dans une couverture bleue et blanc aux couleurs argentines, pour tourner l'interdiction d'emporter des emblèmes argentins.

En silence des familles déposent sur les tombes des oeilllets qui seront vite recouverts par la neige ou balayés par les vents furieux.

Ému, un soldat britannique, por-

teur du brassard de la Croix Rouge, tend son couteau aux personnes qui arrachent des mottes de terre pour les rapporter en souvenir de leur voyage. La mère d'un soldat tué s'approche du jeune militaire anglais et l'étreint avec force en disant à voix basse, pour elle même, « mon fils... ».

Des couples en pleurs se penchent sur la tombe de leur fils, des parents cherchent avec angoisse une inscription sur une croix blanche.

Certains espéraient un miracle : retrouver la tombe du disparu.

Beaucoup se plaignent d'avoir attendu neuf années avant de pouvoir se recueillir seulement 90 minutes au cimetière.

Au soir de cette visite, seuls deux Argentins resteront aux Malouines : Nicolas Romero, un jeune garçon qui a été victime d'un grave malaise devant la tombe de son frère, ainsi que son père qui l'accompagne.

Le sort des otages lié aux prisonniers arabes d'Israël, affirme le Djihad

BEYROUTH (Reuter) — Les ravisseurs de deux Américains en captivité au Liban ont annoncé hier que les otages occidentaux ne seraient libérés qu'après la remise en liberté de prisonniers arabes détenus en Israël.

« En ce qui concerne la question des otages, son règlement est lié à la libération des prisonniers détenus dans les prisons israéliennes », dit un communiqué du Djihad islamique pour la libération de la Palestine (DILP, pro-iranien).

« Toute autre initiative serait vaine », dit le communiqué, parvenu aux bureaux d'une agence de presse internationale à Beyrouth.

Le communiqué est accompagné d'une photocopie de photo de l'otage américain Jesse Turner, 43 ans. Un exemplaire du communiqué, remis à un journal de Beyrouth, était accompagné d'un cliché instantané de Jesse Turner, barbu et l'air hagard.

Le DILP détient également Alann Steen, 51 ans. Les deux hommes, professeurs au Beirut University College, y avaient été enlevés le 24 janvier 1987 par des hommes déguisés

en agents de la sécurité.

Le DILP a exigé à maintes reprises la libération de 400 Arabes emprisonnés en Israël en préalable à celle de ses otages.

« Les pressions et les médiations n'ont produit aucun résultat (...) et combien de fois l'Amérique n'a-t-elle pas menacé de recourir à la force sans pouvoir (le faire), en restant le nez dans la poussière avec ses menaces vides », dit le communiqué.

« En ce qui concerne les efforts diplomatiques, nous accueillons favorablement les médiations, mais sur la base de la libération (...) Il aurait été préférable que l'Amérique se soumette dès le départ, sans perdre de temps.

« En dernier lieu, nous ferions bon accueil à la libération de Cheikh Obeid en prélude au règlement et nous ferions bon accueil à des efforts visant à libérer les moudjahidin des prisons sionistes », ajoute le DILP.

Cheikh Abdul-Karim Obeid, chef religieux du Hezbollah pro-iranien, a été enlevé par un commando israélien aéroporté à son domicile du Liban-Sud en 1989. Il a été incarcéré en

Israël.

Il s'agit du premier communiqué du DILP depuis avril dernier. Le mouvement avait alors annoncé la libération de l'un de ses captifs, l'Américain Robert Polhill.

Depuis la fin de la guerre du Golfe, Washington et Londres ont entrepris de nouveaux efforts pour obtenir la libération de six Américains, trois Britanniques, deux Allemands et un Italien retenus en otages.

Mais des fondamentalistes chiites ont jugé leur libération improbable à court terme, du fait qu'on pourrait l'interpréter comme une récompense décernée à l'Occident pour sa guerre contre l'Irak et son déploiement militaire dans le Golfe.

Selon une source proche du Hezbollah citée hier par ABC News aux États-Unis, les otages occidentaux pourraient être libérés « très, très bientôt » en raison de pressions exercées par la Syrie et l'Iran. Mais le Hezbollah, que l'on soupçonne de servir de paravent à des groupes de ravisseurs, a démenti qu'aucun de ses membres ait donné pareille information.

Des casques blancs pourraient entrer en zone rebelle au Liberia

d'après Reuter et AFP

MONROVIA — Accusant Charles Taylor de saboter les entretiens de paix dans le pays, le président libérien par intérim Amos Sawyer a laissé entendre hier que les forces africaines de maintien de la paix présentes à Monrovia pourraient entrer dans les territoires contrôlés par le chef rebelle.

Ouverte vendredi sous l'égide de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la conférence de paix pour le Liberia a de nouveau été ajournée, hier, après une brève session matinale, à la suite de querelles de procédure.

« S'il (Taylor) n'est pas d'accord (...) et si le cessez-le-feu qu'il a lui-même signé doit être appliqué, alors les forces (de maintien de la paix) devront veiller au minimum à l'application de ce cessez-le-feu », a dit le chef de l'État.

Sept mille « casques blancs » africains ont été envoyés en août dernier imposer une trêve dans le pays, ravagé par six mois de guerre civile.

En novembre 1990, les trois principales factions en lutte le Front national patriotique du Liberia (FNPL) de Charles Taylor, le mou-

vement rebelle de Prince Johnson et les Forces armées du Liberia du général Hezekiah Bowen, ont signé un cessez-le-feu formel.

« Ceci ne veut pas dire que nous lui déclarons la guerre », a cependant ajouté Amos Sawyer.

Des responsables de la CEDEAO ont dit que les forces de maintien de la paix n'étaient pas habilitées, dans leur forme actuelle, à attaquer les troupes du FNPL.

Amos Sawyer a par ailleurs déclaré que la conférence, qui devait à l'origine durer cinq jours, se poursuivrait au moins dix jours.

Le porte-parole du FNPL John Richardson a démenti quant à lui les allégations de certains délégués selon lesquelles Charles Taylor traînerait les pieds.

« Nous voulons entamer cette conférence dans un esprit de paix et de justice », a-t-il dit.

Le chef du FNPL n'est toujours pas apparu à la conférence de toutes les parties prenantes au conflit, qui doit mettre en place un gouvernement intérimaire jusqu'à la tenue d'élections libres, prévues dans l'année. Son absence fait planer un doute sur l'issue de la réunion.

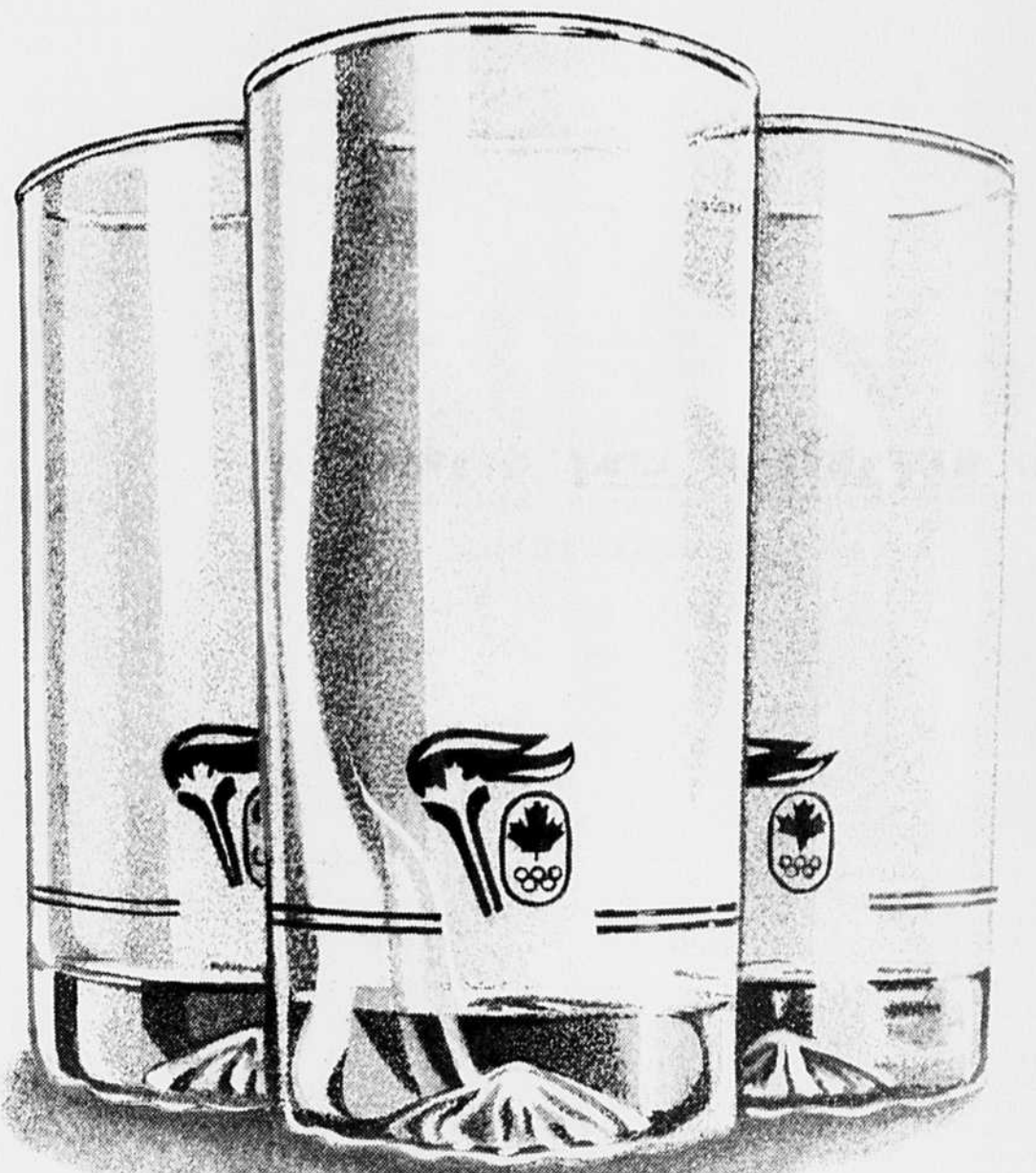
Pour sa part, Charles Taylor a appelé le Nigeria et la CEDEAO à jouer un rôle dans le règlement de la crise libérienne.

Dans des déclarations publiées hier par la presse nigériane, M. Taylor, qui ne participe pas à la conférence nationale de paix réunie depuis samedi à Monrovia et qui était jusqu'à présent opposé à l'intervention du Nigeria, a déclaré que Lagos était en mesure d'aider le Liberia à sortir du chaos.

« Peu m'importe la manière dont on aborde la question de la neutralité. Le Nigeria détient une carte évidente en ce qui concerne nos problèmes et se trouve en mesure de nous aider à résoudre cette situation chaotique », a dit M. Taylor, dans une interview dont le texte est reproduit hier par le journal indépendant *Vanguard*.

« Je pense que le Nigeria devrait jouer cette carte, je leur ai demandé (aux responsables nigériens) de la jouer... », a précisé M. Taylor dans cette interview accordée au journal samedi dernier à Katak, au nord de Monrovia, après sa rencontre avec le ministre nigérian des Affaires extérieures, Ike Nwachukwu.

LE NOUVEAU VERRE HÉRITAGE DE PETRO-CANADA



Vous allez bientôt recevoir par la poste un livret de 8 bons Petro-Canada. Utilisez-les pour collectionner les verres de la série Héritage. Ce nouveau modèle, de format pratique, est décoré d'or à 22 carats. Chaque verre ne vous coûte qu'un dollar avec un bon et à l'achat d'au moins 25 litres de carburant. Chaque fois que vous vous procurez un verre, vous contribuez au Fonds de bourses d'études du flambeau olympique et rendez, avec nous, un fier service aux jeunes athlètes d'ici.



Au service des gens d'ici

ÉDITORIAL

Un répit pour Gorbatchev ?

S'IL FAUT en croire les premiers résultats du référendum tenu dimanche en URSS, une majorité de Soviétiques se serait prononcée en faveur du maintien de l'Union et de sa structure fédérative. M. Gorbatchev n'a pas de raison toutefois de pavoiser puisque la consultation s'est déroulée dans des conditions qui rendent son interprétation équivoque et que les grandes républiques centrales auraient apporté un appui mitigé au projet du chef du Kremlin.

En réalité, la proportion des « oui » a peu d'importance, dans la mesure où le problème des républiques et des nationalités demeure à plusieurs égards entier. Sur le plan politique, c'est la confusion, pour ne pas dire l'anarchie qui règne depuis que le Parlement fédéral et les républiques se disputent sur la prédominance des lois adoptées par les deux paliers de gouvernement ; c'est bien sûr l'autorité du pouvoir central qui s'en trouve le plus diminuée. Ce désordre se répercute fatalement sur l'économie : les relations entre républiques et entre régions s'effritent pendant que des circuits parallèles et mafieux prospèrent et alimentent l'inflation, au demeurant nourrie par la croissance de la masse monétaire.

Et puis, il y a l'incontournable dissidence des six républiques qui ont refusé de participer à la consultation organisée par Moscou. Comment M. Gorbatchev vaincra-t-il leur résistance ? Comment fera-t-il fonctionner le fédéralisme renouveau ? Le référendum ne fournit aucune réponse à ces questions. Il est certes un moyen de surmonter les revendications nationalistes qui bloquent à toutes fins utiles toutes les autres réformes que Gorbatchev souhaite réaliser. Mais dans le nouveau rapport de forces qui s'instaure, la consultation populaire donne à Gorbatchev d'abord et avant tout l'occasion de gagner du temps. La question est de savoir si les forces démocratiques, qui ont subi plusieurs revers au cours des derniers mois, pourront à tout le moins se maintenir à l'ombre de la présidence de Gorbatchev, ou si elles seront emportées — et peut-être aussi le chef du Kremlin — par la pression de plus en plus forte des militaires.

Bref, au-delà du statut politique de l'Union et de ses républiques, les Soviétiques sont confrontés à une question préalable et plus fondamentale, celle de la démocratie.

D'autant que la question posée dimanche aux Soviétiques comportait assez

d'ambiguïtés pour justifier d'éventuelles mesures visant à sauvegarder en priorité l'intégrité territoriale de l'Union. Elle se lisait comme suit : « Croyez-vous qu'il est nécessaire de préserver l'Union des républiques socialistes soviétiques comme une fédération renouvelée de républiques égales et souveraines où les droits de l'homme et les libertés de toutes les nationalités seront pleinement respectés ? » Gorbatchev pourra-t-il maintenir l'Union sans porter atteinte aux libertés fondamentales, alors que la rébellion gronde dans plusieurs républiques et que l'économie est désorganisée ?

Il a peu de chance d'y parvenir pour la simple raison que la démocratie se meurt en URSS. En fait, il est difficile de concevoir qu'il puisse rénover

L'enjeu premier n'est pas le statut politique de l'Union mais la démocratie

L'Union et son organisation fédérale dans le respect des libertés, si les institutions démocratiques ne sont pas solidement établies à travers le pays. Or, depuis octobre, les forces militaires ont poursuivi avec succès une offensive qui s'est soldée par un ralentissement marqué des réformes économiques et par un affaiblissement des forces dites démocratiques qui mènent une lutte en faveur d'une plus grande décentralisation de la fédération et un élargissement de la représentation politique. Alors qu'il avait amorcé la perestroïka avec le soutien de nombreux « radicaux » venus des cercles politiques et de l'administration, Gorbatchev doit désormais composer avec le complexe industrialo-militaire.

La contre-attaque des militaires et des chefs des grandes entreprises d'État (qui assurent une bonne partie des besoins de la défense) s'est orchestrée dès qu'il parut évident que les revendications autonomistes des républiques et des nationalités mettaient en cause l'existence de l'Union, c'est-à-dire, en fin de compte, leur propre pouvoir. Car l'influence du complexe industrialo-militaire repose essentiellement sur un pouvoir central fort. Les ambitions des

Baltes, des Géorgiens, des Arméniens et des Moldaviens, pour ne mentionner que ceux-là, risquaient de provoquer l'éclatement de l'Union et, du même coup, le démantèlement de l'organisation militaire soviétique. C'était trop pour une nomenklatura qui détenait encore plusieurs postes-clés et disposait des moyens de faire reculer Gorbatchev.

Il est vrai que le président soviétique avait réitéré sa foi dans l'« idéal socialiste », mais il n'en avait pas moins engagé des réformes audacieuses en prônant le multipartisme et en accordant une place plus large à l'économie de marché. La chaîne des événements suggère qu'il aurait poursuivi dans la voie initiale qui avait été tracée — à un rythme sans doute plus lent — si les militaires ne l'avaient pas contraint de reculer sur plusieurs points.

Les structures totalitaires n'ont pas été éliminées. Elles ont survécu parallèlement aux nouvelles institutions politiques. Les militaires constituent même le noyau d'un important groupe d'opposition au Congrès des députés du peuple, le deuxième en importance après le Parti communiste. La libération des pays d'Europe de l'Est — entraînant le retour sans gloire de milliers de soldats en URSS —, le retrait des troupes de l'Afghanistan et les accords de désarmement avec les États-Unis ont été ressentis comme des humiliations profondes par plusieurs des militaires.

Jusqu'où iront-ils ? Tenteront-ils un coup d'État et la dictature à la Pinochet ? Ce ne sera pas nécessaire tant que Gorbatchev continuera de répondre favorablement à leurs principales exigences. Mais encore faut-il que le président soviétique jouisse d'un appui politique suffisant, ce qui n'est pas le cas. Pour éviter de devenir l'« otage » des militaires, il n'a qu'une porte de sortie, c'est la reconstitution d'alliances avec les forces démocratiques, en particulier avec Boris Eltsine. Après les affrontements très graves survenus récemment entre les deux leaders, il faudrait toutefois un spectaculaire renversement de situation pour donner un nouvel élan et un nouvel espoir à la démocratie.

De toute évidence, la tendance de fond favorise les militaires, car les inevitables tensions entre le pouvoir central et les républiques récalcitrantes conduiront Moscou à suivre la ligne dure. L'« Union des républiques socialistes soviétiques » est donc encore loin de la démocratie.

ALBERT JUNEAU

LE PRINTEMPS DES FONCTIONNAIRES...



Ariane Émond

Cette année, le printemps s'appelle Léa

POUR LE PLAISIR de partager quelque chose, sur le pas de sa porte, j'ai tendu des tulipes et quelques tiges de genêt. Comme une gamine qu'on vient de surprendre avec un cadeau inespéré, elle s'est mise à jubiler. Les yeux mi-clos, je l'ai regardée succomber à l'odeur sucrée, ravie, comme si je venais de lui offrir la lune. Elle a serré mes doigts dans ses belles mains énergiques, un sourire franc accroché à ses lèvres, légèrement colorées de rose, comme mon bouquet.

Elle est comme ça, Léa Roback. Toujours prête à croquer les petits plaisirs de la vie comme des bonbons au miel. Dans son modeste deux pièces et demie du quartier Côte-des-Neiges, trois ou quatre bibliothèques trônent — chargées d'essais, de livres d'art et de dictionnaires (français, anglais, yiddish, allemands...) — et d'innombrables photos de famille, ses seules richesses.

« Je lis peu d'histoires d'amour, c'est vrai. Je sais que je pourrai en raconter de meilleures !!! Mon frère Henry m'avait conseillé, dans ma vingtaine, de ne pas me marier. Il a eu raison. J'aurais eu beaucoup de difficulté à être la femme de quelqu'un... » ricane-t-elle.

Côté coeur, elle n'en dira pas plus. Pourtant l'amour, la générosité, l'engagement et un million de petites joies simples et renouvelables ont jalonné sa vie, longue et pleine. Un tel talent pour le bonheur mérite qu'on s'y attarde et qu'on prenne des notes. Si Léa Roback n'existait pas, il faudrait l'inventer.

« J'ai de très beaux souvenirs. On ne peut pas vivre avec les mauvais, ironise-t-elle. Ma seule carrière a été de prendre le pouls des gens et dans ma vie j'ai rencontré tant de bonté ». Après m'avoir calée dans le meilleur fauteuil de la maison, cette jeune dame indignée de 87 ans, surnommée Calamity Jane par ses boss des années 40, va m'expliquer d'où lui vient cette vitalité contagieuse et la persistance de son indignation.

SYNDICALISTE de la première heure, communiste à l'époque du docteur Bethune, juive, féministe et fière de l'être, militante pacifiste (les jouets de guerre à proscrire, c'est elle, entre autre...) j'ai aussi affaire à une gourmande de culture, à une urbaine passionnée de théâtre et de bon cinéma. Amoureuse du Québec, son pays — immigrer en Israël ne l'a jamais effleurée —, allergique à tous les ghettos, politiques, humains ou d'habitation, elle cite le bon sang maternel : « Là où on gagne sa vie, il faut apprendre la langue, pour mieux apprendre des gens eux-mêmes ».

Aux dames pacifistes de l'ouest de Montréal qui s'excusent de ne pas parler français quand elles viennent manifester dans l'est, elle rétorque : « *Never too late to learn. You will be enriched...* » Si en 1958, Léa Roback a pris ses distances avec le Parti communiste, l'incompréhension des dirigeants envers la question nationale y a été pour beaucoup. Et, deux ans plus tôt, les chars étaient entrés en Hongrie.

LA FILLE de Faigle et de Moïse Meyer Roback, deux immigrants juifs-polonais arrivés d'Europe à la fin du siècle dernier, a visiblement été bien aimée. De sa mère qui, avec trois fois rien, a élevé ici ses neuf enfants — « Neuf enfants, neuf empires, disait-elle » — elle a appris le respect, la tolérance, l'entraide. Grâce à une ambiance familiale ouverte et permissive, Léa Roback a développé sa liberté de parole et de pensée si caractéristiques. « Devant la souffrance et l'injustice, il faut faire quelque chose », répétait sa mère. Léa Roback en a fait sa devise.

Calamity Jane serait fière d'elle. Aux côtés de Madeleine Parent,

Jacques Côté
Québec, 14 mars 1991

d'Yvette Charpentier, de Rose Pesotta, Léa Roback devient une redoutable organisatrice syndicale « dans la robe » et plus tard chez RCA Victor. Quand elle évoque la grève des 5000 minettes de 1937, Léa s'allume comme à 30 ans. On revoit la scène, alors que juives et Canadiennes françaises côte à côte prennent d'assaut la rue, pendant trois semaines, contre Duplessis, l'Église et les patrons de l'industrie. Pour finalement arracher leur accréditation syndicale, et des conditions de salaire et de travail améliorées.



« Ma seule fierté, c'est d'avoir pu vivre ça, avec elles. Démunies, harcelées, épuisées, elles ont repris courage, enterré leur peur et relevé l'échine. Je suis reconnaissante à la vie d'avoir été, si souvent, entourée par des femmes qui ont dit : *Roll up our sleeves...* Fonçons ». Léa Roback ne dit pas combien d'entre elles, (des centaines ou des milliers ?) elle a convaincu, personnellement, que la peur n'a jamais grandi personne. « Cela ne vaut pas la peine de vivre la nuque penchée. On attire trop les coups ».

« Vous savez, on se complique pas mal trop les choses » dit-elle, philosophe. Ce n'est pas sorcier le bonheur. Il faut mordre dans la vie, admirer la nature, s'imprégner de tout, s'instruire, analyser, choisir son camp et agir. Et cesser de vivre en ne pensant qu'à soi. Tout devient plus intéressant quand on est prêt à donner la main, à mettre l'épaule à la roue pour que la vie soit meilleure pour d'autres. S'il y a quelqu'un qui m'entend, en haut, en bas ou ailleurs (! ! !), j'aimerais simplement lui dire que je n'ai pas encore fini d'en profiter ».

Est-elle contente de sa vie jusqu'ici ? Elle bondit : « Pas du tout. J'aurais besoin de 200 ans pour faire tout ce que je veux. Et un peu plus d'argent. Mais je n'ai jamais cherché le luxe, c'est vrai, ce n'était pas dans ma nature... Si je rêve tout haut... j'aurais aimé fonder quelque chose comme un institut, où les moins nantis pourraient continuer de s'instruire à leur goût ».

ELLES AIMENT les saisons, toutes sans exception, et comme tout le monde, le printemps l'enivre. Et comme toutes les grand-mères, elle adore les bébés. Quand elle les voit dans les manifs sur les épaules des papas, elle est aux anges. « Ils apprendront plus vite à s'insurger contre les injustices... » Ne vous en faites pas, elle n'en rate pas une.

Sa confiance dans le genre humain est inébranlable. Le découragement n'a pas de prise sur elle. L'enthousiasme s'appelle aussi Léa Roback. « Il y a toujours quelqu'un pour prendre le relais. J'ai confiance aux jeunes. Permettons-leur de corriger le monde à leur manière... »

Les mots et l'espace me manquent. Aussi, courez donc voir le beau film que lui consacre la cinéaste Sophie Bissonnette, *Des lumières dans la grande noirceur*, qui prend l'affiche ce vendredi. Un hommage sans courbettes, des documents d'archives remarquables, mais surtout les grandes lignes de son art de vivre : la tête haute et le coeur sur la main. L'idéal pour recharger vos batteries.

Si j'avais une autre fille, j'aimerais l'appeler Léa. Sans elle, nous n'en serions pas là, ni vous, ni moi.

Un travail vital

MONSIEUR Daniel Johnson, le 14 février dernier, les psychologues reconnaissent publiquement l'importance du travail accompli par les intervenantes du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence en leur remettant le Prix annuel de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec.

Nous avons été fort déçus de constater que toutes les instances gouvernementales, et plus particulièrement les membres du Conseil du trésor, ne partageaient pas notre avis sur la nécessité vitale du travail accompli par ces intervenantes auprès des victimes de violence conjugale. En effet, la réduction des subventions gouvernementales prévue par le Conseil du trésor affectera grandement le fonctionnement de ces organismes communautaires, ce qui empêchera même certaines maisons d'offrir des services aux enfants victimes de violence et réduira presque partout le service de suivi après l'hébergement.

Nous avons la conviction que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale sont essentielles. Le rôle qu'elles assument est unique et aucune autre ressource ne peut les remplacer.

Devant l'ampleur du phénomène de la violence conjugale au Québec depuis quelques années, nous comprenons mal que le travail de première ligne accompli par les maisons d'hébergement puisse être remis en question. Il nous semble au contraire que le Gouvernement a toujours été d'accord pour reconnaître l'urgence d'intervenir dans ce dossier et les efforts qui ont été consentis jusqu'à maintenant laissent croire à un engagement sérieux.

Les 120 000 Québécoises qui chaque année font appel aux maisons d'hébergement doivent pouvoir continuer de compter sur les services d'accueil et d'intervention dispensés par les ressources compétentes de ce réseau communautaire. Une société sans violence se construit en encourageant concrètement les efforts de celles et ceux qui y travaillent déjà.

Mario Poirier
Ville Mont-Royal, 15 mars 1991

Cours abandonné, cours payé !

MONSIEUR Daniel Johnson, vous êtes aux prises avec un lourd déficit budgétaire, et, pour y faire face, vous ne savez plus où puiser sans faire trop de gâchis. Plutôt que de « geler » encore une fois les salaires des professeurs, j'aurais une suggestion à vous proposer, qui pourrait générer une énorme économie d'argent à la société, tout en améliorant le contexte de travail des professeurs et des étudiants.

Vous hésitez à toucher à la gratuité scolaire au niveau du Cégep, et vous avez raison. Cependant, sous sa forme actuelle, cette gratuité coûte beaucoup trop cher à la société, et engendre beaucoup trop de mollesse et d'apathie chez les jeunes, ce qui n'est ni éducatif, ni profitable pour eux. En effet, il est honteux de voir avec quelle facilité les étudiants peuvent abandonner et échouer des cours, sans aucune autre pénalité que

d'avoir à les reprendre, session après session, et toujours aux frais de la population. Si on imposait aux étudiants de rembourser à l'État les frais des cours qu'ils abandonnent ou qu'ils échouent, peut-être réfléchiraient-ils davantage avant d'établir leurs choix de cours, et surtout peut-être travailleraient-ils davantage une fois inscrits : la gratuité serait maintenue, mais pour ceux qui veulent vraiment étudier, et non pour ceux qui ne sont là que pour embêter les professeurs et les étudiants sérieux.

Une autre alternative à cette suggestion serait de maintenir la gratuité pour la première fois qu'un étudiant s'inscrit à un cours, quitte à lui faire payer ce cours chaque fois qu'il a à le reprendre, que ce soit pour l'avoir abandonné ou pour l'avoir échoué la première fois : la gratuité des études servirait alors vraiment aux études, et non à toutes sortes d'autres activités et loisirs, fort louables en eux-mêmes, mais pas sous le couvert de la « gratuité scolaire ».

Avec une telle politique, je crois que bon nombre des problèmes actuels de l'éducation seraient réglés, au grand bonheur des étudiants sérieux, des professeurs, des administrateurs, et même des gouvernants.

Claire Sauriol
Montréal, 18 mars 1991

L'origine des taux élevés

ALORS QUE vous devriez faire preuve de leadership en votre qualité de conseiller économique, vous semblez verser, monsieur Montour, dans l'irresponsabilité et le manque de rigueur intellectuelle. Je m'explique.

Dans votre article du mercredi 6 mars 1991, vous faites porter l'entière responsabilité de l'augmentation de la dette fédérale à M. Michael Wilson. Également, vous considérez le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, comme étant le grand responsable des taux d'intérêt élevés. À mon sens, vous négligez dans votre analyse deux considérations importantes :

1 — La majeure partie de l'augmentation de la dette fédérale (les déficits) est due à l'effet de l'intérêt composé sur la dette héritée des libéraux du gouvernement Trudeau (environ 200 milliards).

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur, Albert Juneau,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS